

Ligue régionale football
Constantine

N° : 04

Date : **Mardi 06 Mars 2018**

كرة القدم قسنطينة

CONSTANTINE FOOT-BALL

BULLETIN OFFICIEL

De la ligue régionale de football
Constantine

WWW.LRFCNE.DZ

E-MAIL : LRFC025@GMAIL.COM

Téléphone : 031 92 29 91 Téléc : 92751 LRFC DZ

Téléfax : 031 92 10 88 / 031 92 56 99 / 031 93 42 17

Compte B.E.A N° 002 00103 1033750006 Clé 23

SIEGE : 48, Boulevard BENLOUIZDAD Constantine

CORRESPONDANCE : Boite Postale : 108 RP - CONSTANTINE

Bureau de la Ligue Régionale
Réunion du Mardi 06 Mars 2018
« Procès-verbal n°04 »

Membres Présents :

Messieurs :

| | |
|---------------------|--|
| ARZOUR Ahcène | Président |
| MEROUANI Khemissi | Vice Président |
| TIROUCHE Abdelkrim | Secrétaire Général |
| BOUSSAA Driss | D.A.F. |
| TAZIR Kamel | Médecin |
| BENCHANA Djamel | DTRA |
| BETINA Kamel | D.T.R. |
| BENYOUCEF Mohamed | Membre de la commission de formations arbitres |
| DJERBOUA Fouad | Chargé de la formation des arbitres |
| TOUHAMI Mohamed | Président de la commission Coupe d'Algérie |
| BENKHROUROU Djamel | Président de la commission de l'éthique sportive |
| BOUCHOUIT Abdelkrim | Membre de Ligue |
| BENYOUCEF Samir | Membre de Ligue |
| ZARZI Karim | Membre de Ligue |

La séance est ouverte à 11H00 par Monsieur ARZOUR Ahcène, Président de la LRFC qui souhaite la bienvenue aux membres présents. Après adoption du procès-verbal de la précédente réunion, il passe la parole au Secrétaire Général TIROUCHE Abdelkrim pour la lecture de l'ordre du jour.

1. **LECTURE DU COURRIER**
2. **TRAVAUX DE COMMISSIONS**
3. **QUESTIONS DIVERSES**

1. **LECTURE DU COURRIER :**

Le Secrétaire Général donne lecture du courrier reçu avant sa répartition entre les différentes commissions.

A. Courrier « Fédéral » :

- Lettre du 11/02/2018 concernant l'organisation des plateaux de sélection et tournoi inter régions (DTR).
- Lettre du 18/02/2018 relative statut du joueur BENCHAITA Nzim (C.L).
- Lettre du 18/02/2018 programme des 1/8^{ème} des finales Coupe d'Algérie U17 - U20 et Seniors filles des 23 et 24 Février 2018 (CRFF/DOS).
- Lettre du 19/02/2018 au sujet règlement de la cotisation annuelle 2018 (S/G).
- Lettre du 19/02/2018 réunion de travail de la commission médicale fédérale (CRM).
- Lettre du 22/02/2018 réunion de coordination commission football féminin du 25/02/2018 (CRFF)
- Lettre du 27/02/2018 demandant renseignements au sujet du président de la Commission de Discipline (S/G).
- Fax du 05/03/2018 organisation des plateaux inter régions U15 (DTR).

B. Courrier « L.F.P » :

- PV Commission de discipline Coupe d'Algérie 1/16^{ème} - 1/8^{ème} de finale (Seniors, jeunes et filles) (CRD)

C. Courrier « L.N.F.Amateur » :

- Fax du 25/02/2018 au sujet programmation match retard MCEE / ESS U19 du 27/02/2018 (DOS)
- Fax du 27/02/2018 rectificatif programme rencontre HBCL / USMK du 02/03/2018 (DOS).

D. Courrier « Ligue Inter Régions »

- Fax du 27/02/2018 invitant président LRFC à participer aux travaux de l'AGO du 07/03/2018 (PRT)

E. Courrier « Ligue Football Féminin » :

- Fax du 22/02/2018 programme des rencontres (S) play down 3^{ème} journée du 03/03/2018 (CRFF).
- Fax du 04/03/2018 invitant président LRFC à participer aux travaux de l'AGO du 13/03/2018 (PRT)

F. Courrier « Ligues de Wilaya » :

- Lettre du 20/02/2018 (LFW.Mila) PV de l'AGO du 02/02/2018 (S/G)

G. Courrier « Divers » :

- Fax du 05/03/2018 de la FAS.Scolaire au sujet programmation des matchs de football au stade Colonel AMIROUCHE Jijel du 18 au 21/03/2018 (DOS).

2. TRAVAUX DES COMMISSIONS:

Tour à tour chaque président rend compte des travaux de sa commission que nous énumérons ci-après en quelques lignes.

• Commission de Discipline

Traitement de 79 affaires disciplinaires réparties comme suit :

- Avertissements 220
- Expulsions 30
- Amendes 23
- 1^{ère} infraction 03 (JSMA - CBM - ESCT)
- 08 joueurs suspendus à 01 An clubs REA et JJA

• D.T.R.Arbitrage

Le président de la DTRA Monsieur BENCHANAA Djamel Eddine fait part des travaux de sa commission comme suit :

- Compte-rendu sur le déroulement du test physique arbitres d'Oum El-Bouaghi tenu le 10/02/2018.
- La journée pédagogique arbitres tenue à Ain M'Lila le 22/02/2018.
- Programmation match examen arbitre de Mila.
- Désignations arbitres pour les rencontres du 09 et 10/03/2018.
- La proposition de recrutement des préparateurs physique au niveau des Ligues de Wilaya.

Prenant la parole le responsable de la S/Commission de formation Monsieur DJERBOUA Fouad, donne un bref exposé sur le plan d'action portant sur la formation arbitres, les séminaires, les journées pédagogiques, les entraînements arbitres etc....

Le Bureau de Ligue lui propose de le soumettre à la Commission Régionale d'Arbitrage pour discussion et ou enrichissement avant son application.

• D.O.S.

- Etude 07 affaires litigieuses « voir inséré par ailleurs ».
- Programmation des rencontres Division Régionale Une et Deux pour le 17/03/2018 (23^{ème} journée)
- Programmation des rencontres Division Régionale Une pour le 27/03/2018 (24^{ème} journée)
- Programmation des rencontres Division Régionale Deux pour le 24/03/2018 (24^{ème} journée)
- Mise à jour des calendriers de jeunes (matchs retards).
- Classement division régionale une et deux arrêté à la 21^{ème} journée.

- [Commission de Football Féminin](#)

- Traitement de 04 affaires litigieuses.
- Classement seniors et jeunes.
- Programmation des rencontres
 - U20 et U17 pour les 16, 19 et 22 Mars 2018.
 - Seniors pour les 17, 20 et 25 Mars 2018.

- [Commission Médicale Régionale](#)

Monsieur TAZIR Kamel, Médecin de la Ligue brosse un succinct rapport sur la réunion de la commission médicale FAF avec les médecins des Ligues Régionales et fait part entre autre des actions de la Commission Médicale Fédérale comme suit :

La conception du certificat médical de non contre indication à la pratique du Football qui rentrera en vigueur la saison sportive 2018 - 2019.

les journées de médecine du sport prévues les 05 et 06 Mai 2018 à Zeralda.

les urgences de terrain (commotions cérébrales et mort subite).

- [D.T.R](#)

Monsieur BETINA Kamel fait part des travaux de sa commission que nous portons dans le tableau ci-après :

I. Chapitre de sélection :

A. Prospection : DU 20/12/2017 AU 20/02/2018 (dix week-end) 140 rencontres toutes Catégories confondues.

B .Regroupements

| Catégorie | Date et Lieu | Nombre joueurs convoqués | Nombre joueurs présents |
|-----------|--------------|--------------------------|-------------------------|
| U14 | 31/01/2018 | 64 | 58 |
| U15 | 31/01/2018 | 68 | 62 |
| U16 | 23/01/2018 | 63 | 57 |
| | 13/02/2018 | 46 | 44 |
| U19 | 28/02/2018 | 49 | 38 |

C. Compétitions : inter régions

| CATEGORIE | DATE/LIEU | SELECTIONS REGIONALE |
|-----------|----------------------------|-----------------------|
| U15 | 09/03/2018 INFS-CJS CNE | CNE A/B-BATNA-ANNABA |
| U16 | 25/03/2018 OPOW BATNA | BATNA A/B-ANNABA-CNE |
| U17 | 26/03/2018 INFS-CJS CNE | CNE A/B-BATNA-ANNABA |
| U19 | 27/03/2018 OPOW ANNABA | ANNABA A/B- BATNA-CNE |

D. Plateau Inter wilaya U15/U14

| RENCONTRES | DATE | LIEU | PROSPECTEURS | OBSERVATIONS |
|-------------------------|------------|-------------|----------------------------|--------------|
| SEL CNE VS SEL OEB | 07/03/2018 | CONSTANTINE | MR.BENCHAFRA MR.AMIRA | 02 MATCHS |
| SEL SKIKDA VS SEL JIJEL | 14/02/2018 | SKIKDA | MR.BETINA MR.DIF | 02 MATCHS |
| SEL MILA VS SEL SETIF | 14/02/2018 | MILA | MR.MESSIKH MR.BENCHAFRA | 02 MATCHS |

D .Foot Ball féminin :

| Nature de l'opération | Date et lieu | Nbr joueuses convoquées |
|-------------------------------|---|-------------------------|
| Festival U15 (2003/2004/2005) | 18/03/2018 Matin Ben Abdelmalek | 200 filles |
| Regroupement U20 | 18/03/2018 après-midi Ben Abdelmalek | 42 joueuses |

II. Chapitre formations :

A. Stage de formation des entraineurs :

| NATURE DU STAGE | DATE | LIEU | NBR/CANDIDATS |
|-----------------|-------|----------|---------------|
| CAF C | MAI | INFS-CJS | 316 |
| FAF3 | AVRIL | INFS-CJS | 150 |
| GB N2 | AVRIL | INFS-CJS | 96 |
| GB N1 | JUIN | INFS-CJS | 20 |

B. Demi-journée pédagogique :

| DEMI - JOURNEES | DATE ET LIEU | NBR/D'ENT CONVOQUES | NBR/D'ENT PRESENTS | THEME | CONFERENCIER |
|-----------------|-------------------------------|---------------------|--------------------|--|---------------------------------------|
| 1ere | 31/01/2018 Infs-cjs CNE | 88 | 86 | -alimentation sportifs -Gestion d'un groupe sportif | DR.TAZIR MR.LOUADJNEF |
| 2eme | 28/02/2018 Infs-cjs CNE | 88 | 82 | -Les clés de la réussite d'un entraineur | MR.AMRANI + STAFF TECHNIQUE CSC |

C. Séminaire (analyse vidéo) :

- Technologies et méthode actuelle d'analyse des matchs de football
- Utilisation du logiciel Dartfish. Programmé prochainement.

III. Championnat jeunes 2018/2019 :

Des suggestions et des réflexions ont été proposées à la DTN pour l'organisation et la gestion du futur championnat jeunes.

• Commission d'Inventaire

Le Bureau de Ligue a désigné les membres du Bureau de Ligue ci-après :

Messieurs : ZARZI Karim
BENYOUCEF Mohamed
MEROUANI Khemissi.

Pour la mise à jour de l'inventaire de la Ligue dans le cadre de la réfection décimale.
Assistés par le DAF et le Secrétaire Général.

3. QUESTIONS DIVERSES :

Le Bureau de Ligue a passé en revue plusieurs questions portant sur le retour de la violence et les moyens de la combattre.

Une mise en garde et de sensibilisation est portée sur le site web de la Ligue appelant les clubs à la discipline à la sagesse, au respect de l'éthique sportive et à la réglementation en vigueur.

La désignation des arbitres chevronnés pour les matchs importants pour les clubs jouant l'accession ou la relégation.

La sécurité des matchs

La programmation de l'Assemblée Générale Ordinaire de la LRFC fixée pour le 15 Mars 2018 à la maison de jeunes « Ahmed SAADI » FILALI Constantine, dont l'ordre du jour : Présentation des Bilans « Moral et Financier » saison 2016 - 2018.

Séance levée à 12H30

Le Président de la LRFC

Le Secrétaire Général

Ahcène - ARZOUR

Abdelkrim - TIROUCHE



Fédération Algérienne de Football
Ligue Régionale de Football Constantine



Commission Régionale de Discipline

Réunion du 18 Février 2018

N°22

| Maître | Président | Coordinateur | Membres |
|---------|-----------|--------------|--|
| BENBAKA | DEBBACHE | BOUZIDI | ALLIOUECHE AGGOUN ABADA AMARA |

ORDRE DU JOUR

- 1. COURRIER « ARRIVEE »**
- 2. TRAITEMENT DES AFFAIRES**

1. LECTURE DU COURRIER :

La CRD prend connaissance du courrier reçu.

2. TRAITEMENT DES AFFAIRES :

DIVISION REGIONALE « 2 » GROUPE « A »

AFFAIRE N°892/ RENCONTRE WJS / SCOR (SENIORS) DU 17/02/2018

-CHOUGUI Taquieddine Khaled (WJS LN°6251604) -MAHFOUD Rabah (WJS LN°6251623) - HALIMI Hamza (SCOR LN°6251314) -AYADI Younes (SCOR LN°6251327) Avertissement à chacun pour CAS
-BAGHLOUL Ahcène, Entraîneur du club WJ.Skikda LN°9253201 est suspendu 2 matchs fermes pour contestation de décision (exclu) + amende de 2.000 DA payable avant le 31/03/2018 (Art 102)

AFFAIRE N°893/ RENCONTRE USORG / JSMA (SENIORS) DU 16/02/2018

-BOUCHAAR Mohamed Amir (USORG LN°6251505) -MOUAS Rabah (JSMA LN°6250706) - GHARBI Smain (JSMA LN°6250710) Avertissement à chacun pour jeu dangereux

AFFAIRE N°894/ RENCONTRE MCAS / USCAB (SENIORS) DU 16/02/2018

-AOUADI Ahmed (MCAS LN°6250829) -BOUKOUS Brahim (MCAS LN°6250809) -AZIZI Anis (MCAS LN°6250812) -MOUDJARI Nawfel (USCAB LN°6251419) -KHENFOUF Salah Eddine (USCAB LN°6251421) -HADJAB Gholem (USCAB LN°6251411) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°895/ RENCONTRE NRBOG / NRBHT (SENIORS) DU 16/02/2018

-TABET N/Eddine (NRBOG LN°6250919) -ADJEROUD Raouf (NRBOG LN°6190918) -MAMMERI Ibrahim (NRBHT LN°6251230) -KOUTTI AWahab (NRBHT LN°6251221) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°896/ RENCONTRE NRBF / CBDM (SENIORS) DU 16/02/2018

-BELGHALEM Messaoud (NRBF LN°6251016) Avertissement pour CAS
-BOUGHELOUT Djafer (CBDM LN°6250320) 1 match ferme pour contestation de décision et une amende de 2.000 DA payable avant le 31/03/2018 (Art 102).
-ROUIBAH Nadir (CBDM LN°6250323) 4 matchs fermes pour insultes envers officiels (exclu) + amende de 10.000 DA payable avant le 31/03/2018 (Art 118)

AFFAIRE N°897/ RENCONTRE FCTAMALOUS / CRAC (SENIORS) DU 17/02/2018

-SOUADI Saddam (FCT LN°6250511) -BOUAITA Ahmed (FCT LN°6250520) -BOUKACHABIA A/Krim (CRAC LN°6250422) -LOUHACHI Chaker (CRAC LN°6250420) -MEGUNAI Amar (CRAC LN°6250404) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°898/ RENCONTRE ASCKS / IRBM (SENIORS) DU 16/02/2018

-NOUADRI Mohamed Salah (ASCKS LN°6250204) -HAMOUDI Youcef (ASCKS LN°6250229) - SAADOUNE Salah (ASCKS LN°6250225) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°899/ RENCONTRE NRBBL / ARBAB (SENIORS) DU 16/02/2018

-GHARBI Mohamed (NRBBL LN°6251114) -KAIDI Djaber (NRBBL LN°6251119) -HAMAZ Mohamed Amine (ARBAB LN°6250105) -FELLAH Zakaria (ARBAB LN°6250125) Avertissement à chacun pour CAS

DIVISION REGIONALE « 2 » GROUPE « B »

AFFAIRE N°900/ RENCONTRE NRBT / CRBKA (SENIORS) DU 17/02/2018

-SEDAIK Ahmed Chaouki (NRBT LN°6252910) -CHOUALEB Mohamed (NRBT LN°6252905) - BENLALMI Ali (CRBKA LN°6252110) -NAFA Mohamed Hichem (CRBKA LN°6252129) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°901/ RENCONTRE ACSB / ESC (SENIORS) DU 17/02/2018

-LAFI Achraf (ACSB LN°6251704) -BOUGUERRA Mohamed El-Mountasser (ACSB LN°6251710) Avertissement à chacun pour CAS
-TLIDJANE Brahim (ACSB LN°6191705) 1 match ferme pour contestation de décision et une amende de 2.000 DA payable avant le 31/03/2018 (Art 102).

AFFAIRE N°902/ RENCONTRE MCT / CRBHS (SENIORS) DU 17/02/2018

-SISSAOUI Anis (MCT LN°6252808) -BOUKROUFA Antar (MCT LN°6252829) -CHETOUANE Oussama (MCT LN°6252804) -BOUDOUKHA Oussama (CRBHS LN°6252004) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°903/ RENCONTRE USEM / UCBI (SENIORS) DU 17/02/2018

-BOUKELOUA Seifeddine (UCBI LN°6253010) -KHEMISSI Seif El-Islam (UCBI LN°6253011) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°904/ RENCONTRE WRBB / USBR (SENIORS) DU 17/02/2018

-KHAMES Lyamine (WRBB LN°6253210) -SELLAM Rachid (WRBB LN°6253215) -BOUDJEMLINE Ali (WRBB LN°6253204) -MADJOUR Laid (WRBB LN°6253203) -BENYAHIA Ayoub (WRBB LN°6253208) -SAI Oussama (WRBB LN°6253230) -KHELIFA Tarik (USBR LN°6253104) Avertissement à chacun pour CAS + amende de 3.000 DA au club WR.Beida Bordj pour conduite incorrecte payable avant le 31/03/2018 (article 131).

AFFAIRE N°905/ RENCONTRE JCL / CRBEK (SENIORS) DU 17/02/2018

-AGGOUNE Mohamed A/Wahab (JCL LN°6252516) -ZOUAD Mohamed (JCL LN°6252509) -CHAIB Oualid (JCL LN°6252510) -FEDEGHOUCHE A/Nacer (CRBEK LN°6251828) -BOUCHARMA Bassem (CRBEK LN°6251814) Avertissement à chacun pour CAS
-DEHEMCHI Anouar (JCL LN°6252506) 1 match ferme pour cumul de cartons (exclu)

AFFAIRE N°906/ RENCONTRE CRBF / JST (SENIORS) DU 17/02/2018

-BOUSSEKEK Amar (CRBF LN°6251912) -HADDED A/Bassat (JST LN°6252625) Avertissement à chacun pour CAS
-ALLIOUCHE Seifeddine (JST LN°6252603) 1 match ferme pour contestation de décision et une amende de 2.000 DA payable avant le 31/03/2018 (Art 102).

AFFAIRE N°907/ RENCONTRE MCBBS / FCT (SENIORS) DU 17/02/2018

-BOURADA Hafid (FCT LN°6252405) Avertissement pour jeu dangereux
-ARBANE Bassem (MCBBS LN°6252723) -BERRAH Djallah (MCBBS LN°6252721) 1 match ferme à chacun pour contestation de décision et une amende de 2.000 DA à chacun payable avant le 31/03/2018 (Art 102).
-BOUDOUKHA Amar, Entraîneur du club MCB.Bazar Sakhra est suspendu 2 matchs fermes pour contestation de décision (exclu) + amende de 2.000 DA payable avant le 31/03/2018 (Art 102)
-Une amende de 20.000 DA au club MCBBS pour mauvaise organisation (récidiviste) payable avant le 31/03/2018 (Art 132)

CATEGORIES « JEUNES »

AFFAIRE N°908/ RENCONTRE JSR / FCT (U17) DU 09/02/2018

-BOUBATA Mohamed (JSR LN°5171015) -BOUZELLAK Alaeddine (FCT LN°6172402)
Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°909/ RENCONTRE UCBI / CRBEM (U17) DU 17/02/2018

-ZARZI Mohamed Akram (UCBI LN°6173004) -MERADJI Djamel Eddine (CRBEM LN°5170401)
Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°910/ RENCONTRE USBR / USFC (U17) DU 17/02/2018

-Une amende de 10.000 DA au club USF.Constantine pour absence de l'entraîneur sur la main courante en catégorie U17 payable avant le 31/03/2018.

AFFAIRE N°911/ RENCONTRE JJA / CAMS (U17) DU 09/02/2018

-ALI CHERIF Younes (JJA LN°5170910) -BOUANIK Mohamed Salah Eddine (CAMS LN°5170113)
Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°912/ RENCONTRE CRBHS / ACSB (U19) DU 26/01/2018

-SELLOUM Haithem (ACSB LN°6191722) Avertissement pour CAS
-BELALIAT Allaoua (ACSB LN°6191716) -HADRI A/Moumen (ACSB LN°6191725) -BAHLOUL Achour (CRBHS LN°6192006) -TARTAG Khalil (CRBHS LN°6192034) 1 match d'office suffisant à chacun pour cumul de cartons (exclus) (Art 88)

AFFAIRE N°913/ RENCONTRE CABOEB / ASCOZ (U19) DU 10/02/2018

-ILIGH Mohamed Salim (ASCOZ LN°4190101) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°914/ RENCONTRE FCB / USMS (U19) DU 09/02/2018

-KOUSSA Mourad (FCB LN°4190218) -DAFI Amar (USMS LN°4190708) -RAHBA Oussama Takieddine (USMS LN°4190703) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°915/ RENCONTRE FCB / USMS (U17) DU 09/02/2018

-BERDA Badreddine (FCB LN°4170210) -ABANI Khaled (USMS LN°4170728) 1 match d'office suffisant à chacun pour cumul de cartons (exclus) (Art 88)
-BOUTEBBA Ayoub (FCB LN°4170205) 06 mois fermes pour tentative d'agression et insultes envers officiels + amende de 5.000 DA payable avant le 31/03/2018 (Art 102)

AFFAIRE N°916/ RENCONTRE WRBB / JST (U17) DU 09/02/2018

-ARABI Hichem (JST LN°6172602) Avertissement pour CAS
-DOUKHI Bassem (WRBB LN°6173213) 1 match ferme pour cumul de cartons (exclu) (Art 88)

AFFAIRE N°917/ RENCONTRE ASAM / IRCS (U15) DU 10/02/2018

-BOUZIDI Achour (IRCS LN°7150518) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°918/ RENCONTRE USMAB / CRVMJ (U15) DU 10/02/2018

-CHEBOUT Ayoub (USMAB LN°3150921) -FATOUCI Madjid (CRVMJ LN°3150330) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°919/ RENCONTRE NRBT / FCB (U15) DU 10/02/2018

-Une amende de 10.000 DA au club FC.Bir El-Arch pour absence de l'entraîneur sur la main courante en catégorie U15 payable avant le 31/03/2018.

AFFAIRE N°920/ RENCONTRE NRBT / FCB (U14) DU 10/02/2018

-Une amende de 10.000 DA au club FC.Bir El-Arch pour absence de l'entraîneur sur la main courante en catégorie U14 payable avant le 31/03/2018.

DIVISION REGIONALE « 1 »

AFFAIRE N°921/ RENCONTRE USFC / IRBTI (SENIORS) DU 15/02/2018 (MATCH RETARD)

-MOUALDI Riadh (USFC LN°5251408) -BOUDRIGA Oussama (IRBTI LN°5190726) -NASRI Borhane Eddine (IRBTI LN°5250715) Avertissement à chacun.pour CAS
-CHELGHOUM Farid (IRBTI LN°5250702) 1 match ferme pour contestation de décision + amende de 2.000 DA payable avant le 31/03/2018 (Art 102)
-Vu la feuille de match
-Vu les rapports de l'arbitre et délégué de la rencontre.
-Vu la correspondance du club IRB.Tala Ifacène.
-Concernant les propos proférés (insultes de tous genres et accusation) par le président du club IRB.Tala Ifacène Monsieur BOUARROURI Souhil à l'encontre des officiels en fin de partie.
-Attendu que le président du club IRBTI après reconnu s'être emporté s'est excusé auprès du délégué.
-Attendu que de l'exploitation de la fiche disciplinaire, le mis en cause n'a fait l'objet auparavant d'aucune sanction.
-En conséquence ce dernier bénéficié des circonstances atténuantes.
-Par ces motifs, la CRD décide de lui infliger une suspension de 06 mois dont 03 mois avec sursis au président du club IRB.Tala Ifacène Monsieur BOUARROURI Souhil + amende de 15.000 DA payable avant le 31/03/2018

AFFAIRE N°922/ RENCONTRE CBM / USFC (SENIORS) DU 20/02/2018

-MIHOUB Rami (USFC LN°5251401) -YOUCEF Rami (USFC LN°5251413) -MOUALDI Riadh (USFC LN°5251409) Avertissement à chacun.pour CAS
-MEGUHOUT Bilal (USFC LN°5251404) 1 match ferme pour contestation de décision + amende de 2.000 DA payable avant le 31/03/2018 (Art 102)
-BENCHAOUI Salah Eddine (CBM LN°5250211) 1 match ferme pour cumul de cartons (exclu) (Art 88).

AFFAIRE N°923/ RENCONTRE CRHK / WARD (SENIORS) DU 20/02/2018

-AYACHI Salah (CRHK LN°5250302) Avertissement pour jeu dangereux

AFFAIRE N°924/ RENCONTRE WAC / CAMS (SENIORS) DU 20/02/2018

-TOUALI A/Malek (WAC LN°5251524) -GUERZOULI Salah (WAC LN°5251515) -SAKER Islam (CAMS LN°5250129) -AHMIMA Islam (CAMS LN°5250122) -BELHAY Anis (CAMS LN°5250117) -BENDIB Mohamed (CAMS LN°5250105) Avertissement à chacun.pour jeu dangereux

AFFAIRE N°925/ RENCONTRE ESAO / NRBBO (SENIORS) DU 20/02/2018

-SEBAIHI Sofiane (ESAO LN°5250523) -BELAIB Younes (ESAO LN°5250504) -KHATIR Khaireddine (ESAO LN°5250506) -KANOUNI Mohamed (ESAO LN°5250516) -KAALOUL Rabah (ESAO LN°5250521) -OUELHA Aymen (NRBBO LN°5251114) -BOUREGHIDA Ahmed (NRBBO LN°5251106) Avertissement à chacun pour CAS.+ amende de 3.000 DA au club ES.Ain Oualmène pour conduite incorrecte payable avant le 31/03/2018 (Art 131).
-BENKOUHILA Zakaria, Entraîneur Adjoint du club ES.Ain Oualmène est suspendu 2 matchs fermes pour contestation de décision (exclu) + amende de 2.000 DA payable avant le 31/03/2018 (Art 102)

AFFAIRE N°926/ RENCONTRE IRBTI / JBAK (SENIORS) DU 20/02/2018

-NASRI Djemaa (IRBTI LN°5250710) -BOUARROURI Boumediène (IRBTI LN°5250709) -IMARAZENE Karim (IRBTI LN°5250705) -BENAROUR Islam (IRBTI LN°5250708) -BOUDRIGA Oussama (IRBTI LN°5190726) -LAOUAR Nadhir (JBAK LN°5250825) -TAZEGOUARET Nadhir (JBAK LN°5250801) Avertissement à chacun pour CAS.+ amende de 3.000 DA au club IRB.Tala Ifacène pour conduite incorrecte payable avant le 31/03/2018 (Art 131).
-Vu la feuille de match
-Vu les rapports de l'arbitre et délégué de la rencontre
-Par ces motifs, la CD décide :
-06 mois de suspension fermes au président du club IRB.Tala Ifacène BOUARROURI Souhil + amende de 20.000 DA pour tentative d'agression envers arbitre directeur de jeu (récidiviste affaire n°921) payable avant le 31/03/2018

AFFAIRE N°927/ RENCONTRE JJA / CRBEM (SENIORS) DU 20/02/2018

-BADI Mostafa (JJA LN°5250902) -BECHINA Yasser (JJA LN°5250910) -NASRI Samir (JJA LN°5250926) -LARIT Amine (CRBEM LN°5250425) -KANTOUR Bassim (CRBEM LN°5250420)
Avertissement à chacun.pour CAS
-BOULATALI Ali (CRBEM LN°5250404) 1 match ferme pour cumul de cartons (exclu) (Art 88).

AFFAIRE N°928/ RENCONTRE JSR / ESCT (SENIORS) DU 20/02/2018

-BEKHOUCHE Ahmed (JSR LN°5251020) -BOUSSAMA Mohamed Lamine (ESCT LN°5250614) -
SAOUCI Dia El-Hak (ESCT LN°5250609) -BELAIBOUD Messaoud (ESCT LN°5250608) -
BOULKIFANE Issam (ESCT LN°5250603) Avertissement à chacun pour CAS.
**-BOULASSEL Daoud (JSR LN°5251005) 1 match ferme pour contestation de décision + amende de
2.000 DA payable avant le 31/03/2018 (Art 102)**
-Vu la feuille de match
-Vu les rapports de l'arbitre et délégué de la rencontre
-Par ces motifs, la CD décide :
**-02 matchs de suspension de terrain à huis clos au club JS.Redjas pour jets de divers projectiles sur
le terrain entrainant les blessures du délégué de la rencontre et arbitre assistant par les supporters
de l'équipe locale JCR pendant et après la rencontre + amende de 30.000 DA) payable avant le
31/03/2018**

+++++



Fédération Algérienne de Football
Ligue Régionale de Football Constantine



Commission Régionale de Discipline

Réunion du 25 Février 2018

N°23

| Maître | Président | Coordinateur | Membres |
|---------|-----------|--------------|--|
| BENBAKA | DEBBACHE | BOUZIDI | ALLIOUECHE AGGOUN ABADA AMARA |

ORDRE DU JOUR

1. COURRIER « ARRIVEE »
2. TRAITEMENT DES AFFAIRES

1. LECTURE DU COURRIER :

La CRD prend connaissance du courrier reçu.

2. TRAITEMENT DES AFFAIRES :

DIVISION REGIONALE « 1 »

AFFAIRE N°929/ RENCONTRE WARD / JJA (SENIORS) DU 24/02/2018

-BOUBAIOU Issam (WARD LN°5251617) -DJEFFAL Anis (WARD LN°5251602) -BECHINA Yasser (JJA LN°5250910) Avertissement à chacun pour CAS
-BOUNEGOURA A/Hani (JJA LN°5250928) 8 matchs fermes pour tentative d'agression envers arbitre assistant + amende de 5.000 DA payable avant le 31/03/2018

AFFAIRE N°930/ RENCONTRE ESCT / WAC (SENIORS) DU 24/02/2018

-BELAITAR Amine (ESCT LN°5250606) -BOUDERBALA Ali (ESCT LN°5250610) -BOUSSAHA Mohamed Amine (ESCT LN°5250614) -BOUCHEKOUT Islem (WAC LN°5251530) -YALAOUI Hocine (WAC LN°5251529) -BENCHIBOUTA Hamza (WAC LN°5251506) Avertissement à chacun pour CAS.
-DJEMBA Merouane (ESCT LN°5250622) -BRIK Mohamed Amine (WAC LN°5251523) 1 match ferme à chacun pour cumul de cartons (exclus)

AFFAIRE N°931/ RENCONTRE JBAK / CBM (SENIORS) DU 24/02/2018

-REBAH Haythem (JBAK LN°5250824) -DJEDID Nacer (JBAK LN°5250809) -BENSALAH A/Kader (CBM LN°5250208) -REMLI Nadji (CBM LN°5250214) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°932/ RENCONTRE CAMS / REA (SENIORS) DU 24/02/2018

-BOUDEFFA Mohamed Lamine (REA LN°5251304) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°933/ RENCONTRE USFC / CRHK (SENIORS) DU 24/02/2018

-LECHEHEB Amir (USFC LN°5251409) -YOUCEF Ramy (USFC LN°5251413) -REDJEM Aimène (CRHK LN°5250323) -BOULEKNAFED Alaa (CRHK LN°5250326) -KAHLOUCHE Hichem (CRHK LN°5250304) Avertissement à chacun pour CAS + amende de 3.000 DA au club CR.H.Krouma pour conduite incorrecte payable avant le 31/03/2018 (Art 131).
-AYACHI Salah (CRHK LN°5250502) 1 match ferme pour contestation de décision et une amende de 2.000 DA payable avant le 31/03/2018 (Art 102).
-GHERDI Fares (CRHK LN°5250305) 4 matchs fermes pour insultes envers officiels (exclu) + amende de 10.000 DA payable avant le 31/03/2018 (Art 118)

AFFAIRE N°934/ RENCONTRE CRBEM / IRBTI (SENIORS) DU 24/02/2018

-BOUSBIA Rabah (CRBEM LN°5250414) -ESSAADI Charaf Eddine (IRBTI LN°5250726) -
BOUAROURI Boumediene (IRBTI LN°5250709) Avertissement à chacun pour CAS
-CHELGHOUM Farid (IRBTI LN°5250702) 1 match ferme pour cumul de cartons (exclu)

AFFAIRE N°935/ RENCONTRE NRBBO / JSR (SENIORS) DU 24/02/2018

-FELIFLA Ramy (JSR LN°5191113) Avertissement pour CAS
-HAMROUCHE Chouaib (NRBBO LN°5251117) 1 match ferme pour contestation de décision et une amende de 2.000 DA payable avant le 31/03/2018 (Art 102).

➤ **RENCONTRE RCB / ESAO (SENIORS) DU 24/02/2018**

RAS

DIVISION REGIONALE « 2 » GROUPE « A »**AFFAIRE N°936/ RENCONTRE NRBHT / FCTAMALOUS (SENIORS) DU 23/02/2018**

-LAOUAR Merouane (NRBHT LN°6251224) -BOUCHAALA A/Wahab (FCT LN°6250563) -
TAOUTAOU Omar (FCT LN°6250530) Avertissement à chacun pour CAS
-TAOUTAOU Fouad, Entraîneur du club FC.Tamalous LN°9252101 est suspendu 2 matchs fermes pour contestation de décision (répétée)(exclu) et une amende de 2.000 DA payable avant le 31/03/2018 (Art 102).

AFFAIRE N°937/ RENCONTRE JSMA / MCAS (SENIORS) DU 23/02/2018

-BOUNEGOURA Zahir (JSMA LN°6250703) -NADJI Ameer (JSMA LN°6250721) -AZIZI Anis (MCAS LN°6250812) -BENSEDIRA Mohamed Amine (MCAS LN°6250802) -BOUKOUS Aissa (MCAS LN°6250823) -BOUDRAA Billel (MCAS LN°6250804) Avertissement à chacun pour CAS + amende de 3.000 DA au club MC.Ain Smara pour conduite incorrecte payable avant le 31/03/2018 (Art 131).
-KALAI Ali (JSMA LN°6250719) 2 matchs fermes pour jeu brutal (exclu) (Art 111)
-TEFFAHI N/Eddine (Entraîneur JSMA)-BENMOULOUD Rami (Entraîneur MCAS) 1 match ferme à chacun pour conduite incorrecte (exclu).
-1^{ère} infraction au club JS.Menzel Abtal + 10.000 DA pour jets de projectiles sur le terrain sans dommage physique par les supporters de l'équipe locale JSMA (Décision de la FAF du 25/12/2017) payable avant le 31/03/2018 (Art 49).

AFFAIRE N°938/ RENCONTRE SCOR / ASCKS (SENIORS) DU 24/02/2018

-ORLICI Belkacem (SCOR LN°6251329) -NEDJAI Djamel Eddine (SCOR LN°6251317) -
GUENDOUIZ Mohamed (SCOR LN°6251325) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°939/ RENCONTRE ARBAB / WJS (SENIORS) DU 24/02/2018

-YAHIAOUI Adel (WJS LN°6251618) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°940/ RENCONTRE CBDM / NRBBL (SENIORS) DU 24/02/2018

-LAROUBI Ahmed (CBDM LN°6250306) -KHALFA Ramzi (CBDM LN°6250324) -CHEGUETMI Lahcène (NRBBL LN°6251108) Avertissement à chacun pour CAS
-GHOMARI Oussama (CBDM LN°6250311) 1 match ferme pour contestation de décision et une amende de 2.000 DA payable avant le 31/03/2018 (Art 102).

AFFAIRE N°941/ RENCONTRE CRAC / USORG (SENIORS) DU 24/02/2018

-TOUAHRIA Fayçal (CRAC LN°6250415) -LEMGOUUD Ali (USORG LN°6251515) Avertissement à chacun pour CAS
-ACHOURI Sofiane (CRAC LN°6250412) 1 match ferme pour cumul de cartons (exclu)

AFFAIRE N°942/ RENCONTRE IRBM / NRBF (SENIORS) DU 24/02/2018

-GUESMI Youcef (IRBM LN°6250613) -GUAIDI A/Rahmane (IRBM LN°6250609) -ZIDOUNI Soheyeb (NRBT LN°6251020) Avertissement à chacun pour CAS
-ABDANI Mohamed (NRBF LN°6251026) 4 matchs fermes pour insultes envers officiels (exclu) et une amende de 10.000 DA payable avant le 31/03/2018 (Art 118).

➤ **RENCONTRE USCAB / NRBOG (SENIORS) DU 24/02/2018**

NON JOUEE

DIVISION REGIONALE « 2 » GROUPE « B »

AFFAIRE N°943/ RENCONTRE CRBKA / ACSB (SENIORS) DU 23/02/2018

-HOUCHET Achraf (CRBKA LN°6252102) -HAZEM Charef Eddine (ACSB LN°6191709) -
CHOUADER Mohamed (ACSB LN°6251724) -BOUGUERRA Mohamed El-Mountasser (ACSB
LN°6251710) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°944/ RENCONTRE USBR / USEM (SENIORS) DU 23/02/2018

-LARIBI Oussama (USBR LN°6253117) -CHENNI Issam (USBR LN°6253114) -LEDJRADI Fateh
(USEM LN°6252310) Avertissement à chacun

AFFAIRE N°945/ RENCONTRE UCBI / JCL (SENIORS) DU 23/02/2018

-CHEMORI M'Hamed (UCBI LN°6253020) -KHEMISSI Seif El-Islam (UCBI LN°6253011) -ZOUAD
Mohamed (JCL LN°6252509) -AGGOUNE Mohamed A/Wahab (JCL LN°6252516) Avertissement à
chacun pour CAS

AFFAIRE N°946/ RENCONTRE JST / NRBT (SENIORS) DU 23/02/2018

-GAHLOUZ A/Wahab (JST LN°6252608) -KHELDOUNE Fares (JST LN°6252610) -BOUDERBALA
Lotfi (NRBT LN°6252912) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°947/ RENCONTRE CRBEK / MCT (SENIORS) DU 23/02/2018

-BOUZENNOUNE Youcef (CRBEK LN°6251820) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°948/ RENCONTRE ESC / MCBBS (SENIORS) DU 24/02/2018

-HASSANI Nasreddine (MCBBS LN°6252722) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°949/ RENCONTRE FCT / CRBF (SENIORS) DU 24/02/2018

-LADJROUD Sadane (FCT LN°6252415) -ISSAAD A/Raouf (FCT LN°6252412) -SOUAYAH Zakaria
(CRBF LN°6251908) -BOUAFIA Djamel (CRBF LN°6251911) Avertissement à chacun pour CAS

➤ **RENCONTRE CRBHS / WRBB (SENIORS) DU 24/02/2018** **RAS**

CATEGORIES « JEUNES »

AFFAIRE N°950/ RENCONTRE WAC / FCT (U19) DU 23/02/2018

-BOUGHAZI Sadek (WAC LN°5191501) -BOUSSENA A/Hafid (FCT LN°6192422) -KIMOUCHE
A/Wahab (FCT LN°6192404) -BOUACHIR Alaeddine (FCT LN°6192421) Avertissement à chacun
pour CAS

AFFAIRE N°951/ RENCONTRE USORG / JBAK (U19) DU 23/02/2018

-MERABET Haroune (JBAK LN°5190815) Avertissement pour CAS
-BOUMEZBAR Mohamed Tahar (USORG LN°6191517) -MAROUF Imad (JBAK LN°5190863) 1
match ferme à chacun pour contestation de décision + amende de 1.000 DA à chacun payable avant
le 31/03/2018 (Art 85).

AFFAIRE N°952/ RENCONTRE UCBI / JSR (U19) DU 23/02/2018

-AFRI Amar (UCBI LN°6193021) -CHABANE Mouhsine (UCBI LN°6193017) -CHEIKH ZOUAOUI
Ismaine (UCBI LN°6193003) -ZEGHMAR Akram (JSR LN°5191007) -BOUOUDEN Chemseddine
(JSR LN°5191415) -DEBBACHE Aymen (JSR LN°5191010) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°953/ RENCONTRE JBAK / IRBM (U19) DU 16/02/2018

-BRAGDI Islem (JBAK LN°5190807) -HABES ZARIF Aissa (IRBM LN°6190626) -HABES Takieddine
(IRBM LN°6190608) Avertissement à chacun pour CAS
-HAZEM Chouaib (IRBM LN°6190619) 2 matchs fermes pour insultes envers officiels (exclu) +
amende de 7.000 DA payable avant le 31/03/2018 (Art 100).

AFFAIRE N°954/ RENCONTRE CABOEB / NRBG (U19) DU 16/02/2018

-ARAB Akram (CABOEB LN°7190214) -SAHBI Bilel (CABOEB LN°7190217) -BOUALI Mehdi
A/Rahmane (NRBG LN°4190405) -BAALI A/Rahim (NRBG LN°4190406) Avertissement à chacun
pour CAS.
-ALLIOUCHE Amine (NRBG LN°4190417) 1 match ferme pour contestation de décision + amende
de 1.000 DA payable avant le 31/03/2018

AFFAIRE N°955/ RENCONTRE IRCS / FCB (U19) DU 17/02/2018

-BOUROUINA Mohamed Yazid (IRCS LN°7190504) -KANAF Hamza (FCB LN°4190229)
Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°956/ RENCONTRE CAMS / REA (U17) DU 02/02/2018

-FERGANI Seifeddine (REA LN°5171311) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°957/ RENCONTRE ESC / CRBEK (U17) DU 17/02/2018

-BOUDHOUS Aboubakeur (CRBEK LN°6171821) -BOUKHOUNA Khaled (CRBEK LN°6171825)
Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°958/ RENCONTRE JSR / UCBI (U17) DU 24/02/2018

-GHERNOUG Sou (UCBI LN°6173025) -BOUDJMILI Ali (UCBI LN°6173003) Avertissement à
chacun pour CAS
-BOUKHALFA Tamer (UCBI LN°6173016) 2 matchs fermes pour insultes envers adversaire (exclu)
+ amende de 1.500 DA payable avant le 31/03/2018

AFFAIRE N°959/ RENCONTRE ESC / CRBEK (U15) DU 17/02/2018

-BENCHIHEB Saber (CRBEK LN°6151813) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°960/ RENCONTRE JSR / UCBI (U15) DU 24/02/2018

-Une amende de 10.000 DA au club JS.Redjas pour absence de l'entraîneur sur la main courante en
catégorie U15 payable avant le 31/03/2018 (Art 45)

AFFAIRE N°961/ RENCONTRE MOC / CSC (U14) DU 24/02/2018

-Une amende de 10.000 DA au club MO.Constantine pour absence de l'entraîneur sur la main
courante en catégorie U14 payable avant le 31/03/2018 (Art 45)

AFFAIRE N°962/ RENCONTRE NRBHT / NRBF (U19) DU 16/02/2018

-DJEBBAR Chérif (NRBHT LN°6191207) Avertissement pour CAS
-MEDJERALLI Mohamed Islam (NRBHT LN°6191201) 1 match ferme pour cumul de cartons (exclu)

AFFAIRE N°963/ RENCONTRE CABOEB / USMAB (U15) DU 17/02/2018

-NAADJA Adem (CABOEB LN°7150215) -MAKHLOUF Tadjeddine (CABOEB LN°7150211)
Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°964/ RENCONTRE ESAO / IRBTI (U17) DU 17/02/2018

-KHERFI A/Rahim (IRBTI LN°5170708) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°965/ RENCONTRE USBR / CRBEK (U17) DU 10/02/2018

-BECHEKIT Ayoub (USBR LN°6173105) -SOUADI Abdellah (CRBEK LN°6171802) Avertissement à
chacun pour CAS

AFFAIRE N°966/ RENCONTRE IRBM / JBAK (U15) DU 17/02/2018

-ZELELLOU Ayoub (JBAK LN°5150814) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°967/ RENCONTRE FCTAMALOUS / CBDM (U19) DU 16/02/2018

-KERD EL OUED Seifeddine (FCT LN°6190505) Avertissement pour anti-jeu

RESERVES

AFFAIRE N°968/ RENCONTRE ES.CHEKFA / MCB.BAZAR SAKHRA (SENIORS) DU 24/02/2018

-Réserves du club ES.Chekfa sur la participation des joueurs : (MEDJALDI Aziz LN°6252710/ S) - (HASSANI Nacreddine LN°6252722/S) et (MERZOUGUI Mohamed Imed Eddine LN°6192701/U19) qui seraient sous le coup de suspension non purgée.

-En la forme irrecevables, insuffisamment motivées.

-Subsidiairement sur le fond,

-Attendu que des recherches effectuées au fichier de la CD, il résulte que les mis en cause « objet des réserves » ont reçu des avertissements comme suit :

1/ Joueur MEDJALDI Aziz LN°6252710 (Senior)

1^{er} avertissement match Coupe d'Algérie MCBBS / WARD du 30/09/2017.

2^{ème} avertissement match MCBBS / UCBI du 14/10/2017

3^{ème} avertissement match MCBBS / ESC du 11/11/2017

4^{ème} avertissement match MCBBS / NRBT du 08/12/2017

A purgé la suspension d'un match ferme en s'abstenant de participer à la rencontre ACSB - MCBBS du 15/12/2017.

2/ Joueur HASSANI Nacreddine LN°6252722 (Senior)

1^{er} avertissement match Coupe d'Algérie MCBBS / WARD du 30/09/2017.

2^{ème} avertissement match USEM / MCBBS du 07/10/2017

3^{ème} avertissement match MCBBS / UCBI du 14/10/2017

4^{ème} avertissement match JST / MCBBS du 02/12/2017

A purgé la suspension d'un match ferme en s'abstenant de participer à la rencontre MCBBS - NRBT du 08/12/2017.

3/ Joueur MERZOUGUI Mohamed Imed Eddine LN°6192701 (U19)

Avertissement pour contestation de décision lors du match USEM - MCBBS Coupe d'Algérie du 07/10/2017

A purgé son match ferme en s'abstenant de participer à la rencontre U19 MCBBS - UCBI du 14/10/2017 et également à la rencontre Seniors MCBBS - UCBI de la même date.

-Attendu que les mis en cause ne se trouvaient sous le coup d'aucune suspension et pouvaient légalement participer aux rencontres citées en objet.

-Par ces motifs,

La Commission Discipline déclare réserves infondées, les rejette et décide résultats acquis sur le terrain maintenus.

REPRISE AFFAIRES

REPRISE AFFAIRE N°907/ RENCONTRE MCBBS / FCT (SENIORS) DU 17/02/2018

-Lire joueur BERRAH Djaballah (MCBBS LN°6252721) Avertissement pour CAS au lieu 01 match ferme pour contestation de décision (Amende annulée)

+++++



Fédération Algérienne de Football
Ligue Régionale de Football Constantine



Commission Régionale de Discipline

Réunion du 04 Mars 2018

N°24

| Maître | Président | Coordinateur | Membres |
|---------|-----------|--------------|--|
| BENBAKA | DEBBACHE | BOUZIDI | ALLIOUECHE AGGOUN ABADA AMARA |

ORDRE DU JOUR

1. COURRIER « ARRIVEE »
2. TRAITEMENT DES AFFAIRES

1. LECTURE DU COURRIER :

La CRD prend connaissance du courrier reçu.

2. TRAITEMENT DES AFFAIRES :

DIVISION REGIONALE « 1 »

AFFAIRE N°969/ RENCONTRE WAC / WARD (SENIORS) DU 03/03/2018

-ALLAM Salaheddine (WAC LN°5251505) -MABREK Mohamed Tadjeddine (WAC LN°5251517) -
CHERIBET Nadir (WARD LN°5251618) -CHETTAH A/Raouf (WARD LN°5251612) -DJEFFAL Anis
(WARD LN°5251602) Avertissement à chacun pour CAS
-BOUBAOUI Issam (WARD LN°5251617) 1 match ferme pour contestation de décision + amende de
2.000 DA payable avant le 15/04/2018 (Art 102)
-GUERZOULI Salah (WAC LN°5251515) 4 matchs fermes pour insultes envers officiels (exclu) +
amende de 10.000 DA payable avant le 15/04/2018 (Art 118)

AFFAIRE N°970/ RENCONTRE ESAO / CAMS (SENIORS) DU 03/03/2018

-SEBAINI Sofiane (ESAO LN°5250523) -YAHIAOUI Yacine (ESAO LN°5250514) -DJOUDI A/Halim
(ESAO LN°5250525) -BEKOCHE Moundji (ESAO LN°5190506) -CHIDOUH Lotfi (CAMS
LN°5250124) -BENDIB Mohamed (CAMS LN°5250105) -KHELIFA H/Eddine (CAMS LN°5250125) -
SAKER Islam (CAMS LN°5250129) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°971/ RENCONTRE ESCT / NRBBO (SENIORS) DU 03/03/2018

-BOUSSAHA Mohamed Amine (ESCT LN°5250614) -BOUDERBALA Ali (ESCT LN°5250610) -
SAOUCI Dia El-Jak (ESCT LN°5250609) -TRAD Djamel Eddine (NRBBO LN°5251108) -DABI Chafik
(NRBBO LN°5251103) Avertissement à chacun pour CAS
-MANA N/Eddine (ESCT LN°5250605) 1 match ferme pour contestation de décision + amende de
2.000 DA payable avant le 15/04/2018 (Art 102)
-Vu la feuille de match.
-Vu les rapports de l'arbitre et délégué de la rencontre
-Par ces motifs, la CRD décide :
1^{ère} infraction au club ESC.Tadjenanet pour jets de pierres et différents projectiles par les supporters
de l'équipe locale ESCT envers les officiels et l'équipe visiteuse durant la 2^{ème} mi-temps sans
dommage physique + amende de 10.000 DA payable avant le 15/04/2018 (Art 49).

AFFAIRE N°972/ RENCONTRE CRHK / JBAK (SENIORS) DU 03/03/2018

-MEHENNAOUI Aymen (CRHK LN°5250320) -BOULEKNAFED Ala (CRHK LN°5250326) -KAHLOUCHE Hicham (CRHK LN°5250304) -BOUAFIA Aziz (JBAK LN°5250812) -HALLIS Imad (JBAK LN°5250220) Avertissement à chacun pour CAS
-HEBBIR Haroune (JBAK LN°5250815) 1 match ferme pour contestation de décision + amende de 2.000 DA payable avant le 15/04/2018 (Art 102)

AFFAIRE N°973/ RENCONTRE CBM / CRBEM (SENIORS) DU 03/03/2018

-BELAIDI Mohamed (CBM LN°5250210) -BOULEKLIA Soufiane (CBM LN°5250221) -HADRI Khaled (CBM LN°5250219) -BELARIBI Souleymane (CBM LN°5250202) -BOUCHIKH Fawzi (CRBEM LN°5250419) Avertissement à chacun pour CAS
-Vu la feuille de match.
-Vu les rapports de l'arbitre et délégué de la rencontre
-Par ces motifs, la CRD décide :
1^{ère} infraction au club CB.Mila pour jets et différents projectiles (utilisation des fumigènes dans les tribunes sans dommage physique + amende de 10.000 DA payable avant le 15/04/2018 (Art 49).

AFFAIRE N°974/ RENCONTRE JJA / USFC (SENIORS) DU 03/03/2018

-BEBITET Nabil (JJA LN°5250923) -BADI Mustapha (JJA LN°5250902) Avertissement à chacun pour CAS.
-Par mesure conservatoire et dans l'attente de l'étude l'affaire pour complément d'information joueurs :
MADACI Anis - DBIZET Nabil - NASRI Samir - TEGGARI Lyes et HABCHI Mahdi (signalés pour agression).
NASRI Hani et AYAD Kheireddine (signalés pour tentative d'agression).
Sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

AFFAIRE N°975/ RENCONTRE REA / IRBTI (SENIORS) DU 03/03/2018

-OUAFI Seifeddine (REA LN°5251316) -BOUCHEHIT A/Latif (REA LN°5251322) -GHAMIT Lyes (REA LN°5251328) -LACHEHEB Ahcène (REA LN°5251312) -BOUSSELIYOU A/Karim (REA LN°5251303) -AMRANE Oussama (IRBTI LN°5250706) Avertissement à chacun pour CAS + amende de 3.000 DA au club R.El-Arrouch pour conduite incorrecte payable avant le 15/04/2018 (Art 131).
-Vu la feuille de match
-Vu le certificat médical descriptif délivrée par la médecine légale.
-Vu les rapports des officiels (délégué et arbitre).
-Attendu que l'arbitre de la rencontre signale avoir été agressé en fin de partie par les joueurs :
OUAFI Seifeddine (REA LN°525116) - BOUSSELIYOU Abdelkrim (REA LN°5251303) et LECHEHEB Hacène (REA LN°5251312) pour coups de poing et coups de pied lui causant des ecchymoses et autres blessures.
-Attendu que l'arbitre signale également avoir déposé plainte contre les joueurs agresseurs cités ci-dessus.
-Par ces motifs, la Commission de Discipline décide :
01 An de suspension ferme à chacun pour agression envers arbitre et une amende de 10.000 DA infligée au club R.El-Arrouch à régler avant le 15 Avril 2018.
1^{ère} infraction au club R.El-Arrouch pour jets pierres sur le terrain par les supporters de l'équipe locale REA (sans dommage physique) + amende de 30.000 DA payable avant le 15/04/2018 (Art 49).

DIVISION REGIONALE « 2 » GROUPE « A »

AFFAIRE N°976/ RENCONTRE WJS / CBDM (SENIORS) DU 02/03/2018

-CHOUGUI Takieddine Khaled (WJS LN°6251604) -ABDENOUR Aimène (WJS LN°6251012) -BOUGHELOUT Djafer (CBDM LN°6250320) -ZEMOURA Louay (CBDM LN°6250315) Avertissement à chacun pour jeu dangereux.

AFFAIRE N°977/ RENCONTRE USCAB / JSMA (SENIORS) DU 02/03/2018

-MEROUANI Seifeddine (USCAB LN°6251407) -HADJAB Ghoulem (USCAB LN°6251411) -MOUAHRA Mohamed Amine (JSMA LN°6250723) -NADJI Ameer (JSMA LN°6250721) -GHADJATI Haroune (JSMA LN°6250722) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°978/ RENCONTRE NRBBL / IRBM (SENIORS) DU 02/03/2018

-LEULMI Yahia (NRBBL LN°6251110) -SISSAOUI Haroune (NRBBL LN°6251111) -GHARBI Mohamed (NRBBL LN°6251114) -LAOUACHRIA Billel (IRBM LN°6250610) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°979/ RENCONTRE MCAS / CRAC (SENIORS) DU 02/03/2018

-BOUNECHBA Hakim (MCAS LN°6250822) -BOUKACHABIA A/Krim (CRAC LN°6250422) -AHMED BEHLIL Mohamed Seddik (CRAC LN°6250428) Avertissement à chacun pour CAS
-Une amende de 30.000 DA au club CR.Ain Cherchar pour absence de l'entraîneur sur la main courante payable avant le 15/04/2018 (Art 53)

AFFAIRE N°980/ RENCONTRE USORG / NRBHT (SENIORS) DU 02/03/2018

-LEMGUOD Ali (USORG LN°6251515) -DERBAL Ameer (USORG LN°6251526) -KOUTI A/Wahab (NRBHT LN°6251221) Avertissement à chacun pour CAS
-LAOUAR Merouane (NRBHT LN°6251224) 1 match ferme pour contestation de décision et une amende de 2.000 DA payable avant le 15/04/2018 (Art 102).

AFFAIRE N°981/ RENCONTRE NRBOG / SCOR (SENIORS) DU 02/03/2018

-TABET N/Eddine (NRBOG LN°6250919) -MAZOUZ Smail (NRBOG LN°6250922) -MANSRI Seifeddine (NRBOG LN°6250925) -ARAR Lamine (NRBOG LN°6250904) -BOUSSAID Diab (SCOR LN°6251306) Avertissement à chacun pour CAS
-Une amende de 30.000 DA au club NRB.Ouled Gacem pour absence de l'entraîneur sur la main courante payable avant le 15/04/2018 (Art 53)

AFFAIRE N°982/ RENCONTRE FCTAM / NRBF (SENIORS) DU 03/03/2018

-TAOUTAOU Omar (FCT LN°6250530) -DJERRAB Billel (FCT LN°6250528) -SAYOUD Ahmed (FCT LN°6250502) -BOUCHAALA A/Wahab (FCT LN°6250303) -BOURAS Salah (NRBF LN°6251027) -SABEG Khabab (NRBF LN°6251001) -BENSIZERARA Kheireddine (NRBF LN°6251017) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°983/ RENCONTRE ASCKS / ARBAB (SENIORS) DU 03/03/2018

-SAOUDI Zakaria (ASCKS LN°6250218) -YOUNSI Mohamed Essaid (ASCKS LN°6250223) -BELGHOUL A/Krim (ARBAB LN°6250103) Avertissement à chacun pour CAS

DIVISION REGIONALE « 2 » GROUPE « B »

AFFAIRE N°984/ RENCONTRE USEM / CRBHS (SENIORS) DU 03/03/2018

-DEMIGHA Atif (USEM LN°6252306) -KIROUAN Aymen (USEM LN°6252325) -MEFEDJEKH Islem (CRBHS LN°6252005) Avertissement à chacun
-LEDJRADI Fateh (USEM LN°6252310) 1 match ferme pour contestation de décision et une amende de 2.000 DA payable avant le 15/04/2018 (Art 102).

AFFAIRE N°985/ RENCONTRE ACSB / JST (SENIORS) DU 03/03/2018

-KHAMEDJ Khaled (ACSB LN°6251707) -LEBOUACHERIRA Oussama (ACSB LN°6251718) -LAFI Achraf (ACSB LN°6251704) -ALIOUCHE Seifeddine (JST LN°6252603) Avertissement à chacun pour CAS
-Une amende de 30.000 DA au club AC.Salah Bey pour absence de l'entraîneur sur la main courante payable avant le 15/04/2018 (Art 53)

AFFAIRE N°986/ RENCONTRE MCBBS / CRBKA (SENIORS) DU 03/03/2018

-DOUIBI Hamame (MCBBS LN°6252709) -MEDJALDI Aziz (MCBBS LN°6252710) -MESSAOUDI Mourad (MCBBS LN°6252725) -LAISSAOUI Zakaria (CRBKA LN°6252123) -BOUCHAMA A/Rahmane (CRBKA LN°6192104) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°987/ RENCONTRE CRBF / ESC (SENIORS) DU 03/03/2018

-YAHIA Sami (CRBF LN°6251925) -BOUSSEKEK Amar (CRBF LN°6251912) -GHEDIRI Omar (ESC LN°6252230) Avertissement à chacun pour CAS
-RIGHI Said (CRBF LN°6251928) 1 match ferme pour contestation de décision et une amende de 2.000 DA payable avant le 15/04/2018 (Art 102)
-BOUAKRIF Houssam (ESC LN°6252228) -BOUGHEDDA Adel (ESC LN°6252207) -GHEDIRI Omar (ESC LN°6252230) 4 matchs fermes à chacun pour insultes envers officiels en fin de partie + amende de 10.000 DA à chacun payable avant le 15/04/2018 (Art 118).
-GHEDIRI Omar (ESC LN°6252230) Avertissement comptabilisé.

AFFAIRE N°988/ RENCONTRE UCBI / USBR (SENIORS) DU 03/03/2018

-BENDAARA Oussama (UCBI LN°6253016) -AHRICHE Imad (USBR LN°6253118) -FERKHI Imad (UCBR LN°6253122) -REBAI Ali (USBR LN°6253111) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°989/ RENCONTRE WRBB / CRBEK (SENIORS) DU 03/03/2018

-RACHI Djallal (WRBB LN°6253213) -SOUKOU A/Raouf (CRBEK LN°6253218) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°990/ RENCONTRE JCL / FCT (SENIORS) DU 03/03/2018

-ZOUAD Mohamed (JCL LN°6252509) -KERMICHE Mohamed (JCL LN°6252507) -HARIECHE Aissa (FCT LN°6252403) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°991/ RENCONTRE MCT / NRBT (SENIORS) DU 03/03/2018

-Une amende de 10.000 DA au club NRB.Teleghma pour arrivée tardive payable avant le 15/04/2018 (Art 51).

CATEGORIES « JEUNES »

AFFAIRE N°992/ RENCONTRE CBM / MCT (U19) DU 16/02/2018

-BOUKHEDICHE H/Eddine (CBM LN°5190202) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°993/ RENCONTRE CRBEK / ESC (U19) DU 16/02/2018

-LAREDJ Soheib (CRBEK LN°6191808) -BOUKERMA Ibrahim (ESC LN°6192206) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°994/ RENCONTRE USFC / USEM (U19) DU 03/03/2018

-DJARIT Aymène (USEM LN°6192312) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°995/ RENCONTRE CBDM / JSMA (U19) DU 02/03/2018

-KABOUCHE Ghoulam (CBDM LN°6190310) Avertissement pour CAS
-BOUCHEROUK Housseem (JSMA LN°6190710) -LOUDJANI Adem A/Rahmane (JSMA LN°6190727) 2 matchs fermes à chacun pour insultes envers officiels (exclu) + amende de 7.000 DA à chacun payable avant le 15/04/2018 (Art 100).

AFFAIRE N°996/ RENCONTRE NRBT (B) / ABCL (U19) DU 03/03/2018

-BERBACHE Anouar (NRBT LN°4190507) -ABBAS Achref (ABCL LN°3190119) Avertissement à chacun pour CAS.
-CHARIT Ayasser (NRBT LN°4190513) 2 matchs fermes pour coup envers adversaire (exclu) + amende de 1.500 DA payable avant le 15/04/2018.
-TIOUANE Khaled (ABCL LN°5190102) 2 matchs fermes pour insultes envers coéquipiers (exclu) + amende de 1.500 DA payable avant le 15/04/2018.

AFFAIRE N°997/ RENCONTRE WAC / UCBI (U19) DU 03/03/2018

-MEKHENANE Adib (WAC LN°5191511) -HORCHI Ghoulam (WAC LN°5191504) -BOUBENDIR Yasser (UCBI LN°6193008) -BEKKA Atef (UCBI LN°6193018) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°998/ RENCONTRE CABOEB / NRBG (U17) DU 16/02/2018

-BADIS Ilias (CABOEB LN°7170218) -BOUKEZOULA Ayoub (NRBG LN°4170417) -BEKHOUCHE Ihab (NRBG LN°4170416) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°999/ RENCONTRE IRBM / JBAK (U17) DU 17/02/2018

-MOSBAH Islam Eddine (IRBM LN°6170626) -RAFAI Hazem Soheib (IRBM LN°6170613) -
GUELLALI Chihab Eddine (JBAK LN°5170824) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1000/ RENCONTRE USFC / ESC (U17) DU 23/02/2018

-GUELIB Abdellah (USFC LN°5171424) -GHORRI Seifeddine (USFC LN°5171403) -BENHAMOUDA
Walid (ESC LN°6172218) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1001/ RENCONTRE USORG / MCAS (U17) DU 03/03/2018

-HAMOUDI Younes (USORG LN°6171507) 1 match ferme pour cumul de cartons (exclu)

AFFAIRE N°1002/ RENCONTRE CSDEM / CABOEB (U15) DU 09/02/2018

-ZIREG Islam Nadjib Allah (CABOEB LN°7150203) Avertissement pour CAS.
-FERTAS Wassim (CSDEM LN°7150307) 1 match ferme pour contestation de décision + amende de
1.000 DA payable avant le 15/04/2018

AFFAIRE N°1003/ RENCONTRE JSMA / NRBBL (U15) DU 17/02/2018

-BOUBOUAB Yahia (JSMA LN°6170712) Avertissement pour jeu dangereux

AFFAIRE N°1004/ RENCONTRE CSDEM / USMAB (U15) DU 23/02/2018

-BOULEDJOUIDJA A/Djalil (CSDEM LN°7150311) -ZIBOUCHE Walid (CSDEM LN°7150309)
Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1005/ RENCONTRE ASK / NRBT (U15) DU 02/03/2018

-BENMAKHOUL Wassim (ASK LN°3150217) -KACHID Mohamed Achraf (ASK LN°3150213) -
BELKHIRI Chemseddine (NRBT LN°4150517) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1006/ RENCONTRE MCEE / CRBAF (U15) DU 02/03/2018

-KABACHI Tamine (MCEE LN°2150420) -DALI Yassine (CRBAF LN°2150220) Avertissement à
chacun pour CAS

AFFAIRE N°1007/ RENCONTRE CTC / NRBG (U15) DU 03/02/2018

-MERRAD Ouail Mouatez (CTC LN°7150410) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°1008/ RENCONTRE MOC / CSC (U15) DU 23/02/2018

-BOUTEBA Maïsser Ramy (MOC LN°3150724) 2 matchs fermes pour insultes envers officiels +
amende de 7.000 DA payable avant le 15/04/2018.
-MESSADI Tarek et CHERRAD Hillal, Entraîneurs du club MO.Constantine sont suspendus 01 mois
ferme à chacun + 01 mois avec sursis pour comportement anti-sportif + amende de 7.000 DA à
chacun payable avant le 15/04/2018.

AFFAIRE N°1009/ RENCONTRE NRBOG / USCAB (U17) DU 02/03/2018

-KHALFI Zakaria (NRBOG LN°6170508) -KHADRI Aymène (USCAB LN°6171421) Avertissement à
chacun pour anti-jeu

AFFAIRE N°1010/ RENCONTRE CRBF / JST (U19) DU 23/02/2018

-BELLOUTA Bilel (JST LN°6192626) -BELAOUT Kheireddine (JST LN°6192627) -AZAZ
Chemseddine (JST LN°6192608) Avertissement à chacun pour anti-jeu + amende de 2.500 DA pour
conduite incorrecte payable avant le 15/04/2018.
-BOUCHAIB Alaeddine (JST LN°6192616) 1 match ferme pour cumul de cartons (exclu).
-BADJOU Abderaouf (JST LN°6192602) 1 match ferme pour contestation de décision + amende de
1.000 DA payable avant le 15/04/2018.

RESERVES

AFFAIRE N°1011/ RENCONTRE CB.MILA - CRB.EL MILIA (SENIORS) DU 03/02/2018

- Réserves du club CRBEM sur la qualification des joueurs BACHA Nacreddine et KHALIFATNI Zakaria du CBM qui n'auraient pas l'âge acquis à la date de signatures des licences.
- Réserves inopérantes (sans effet)
- Non formulées sur la feuille de match.
- Non accompagnées au titre de paiement des droits de réserves.
- Par ailleurs les réserves ne sont valables que les deux seuls cas.
- Fraude sur l'état civil d'un joueur.
- Inscription d'un joueur suspendu



Fédération Algérienne de Football
Ligue Régionale de Football Constantine



Commission Régionale de Discipline

Réunion du 11 Mars 2018

N°25

| Président | Secrétaire | Coordinateur | Membres |
|-----------|------------|--------------|--|
| BENBAKA | DEBBACHE | BOUZIDI | ALLIOUECHE AGGOUN ABADA AMARA |

ORDRE DU JOUR

- 1. COURRIER « ARRIVEE »**
- 2. TRAITEMENT DES AFFAIRES**

1. LECTURE DU COURRIER :

La CRD prend connaissance du courrier reçu.

2. TRAITEMENT DES AFFAIRES :

DIVISION REGIONALE « 1 »

AFFAIRE N°1012/ RENCONTRE CRBEM / JSR (SENIORS) DU 10/03/2018

-HECHICHE N/Eddine (CRBEM LN°5250405) Avertissement pour jeu dangereux

AFFAIRE N°1013/ RENCONTRE RCB / ESCT (SENIORS) DU 10/03/2018

-BELEBCHOUCHE Salah Eddine (RCB LN°5251220) -RENANE Fouad (RCB LN°5251211) -BOULKIFENE Issam (ESCT LN°5250603) -BOUSSAHA Mohamed Amine (ESCT LN°5250614) -MADACI N/Eddine (ESCT LN°5250616) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1014/ RENCONTRE USFC / WAC (SENIORS) DU 10/03/2018

-BOUCHEKOUT Islem Charef (WAC LN°5251530) -BRIK Mohamed Amine (WAC LN°5251523) -BOUABALLOU Tarek (WAC LN°5251501) -BENCHIBOUTA Hamza (WAC LN°5251506) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1015/ RENCONTRE IRBTI / CBM (SENIORS) DU 10/03/2018

-NASRI Djemaa (IRBTI LN°5250710) -BENAROUR Islem (IRBTI LN°5250708) -GUERROUMI Mohamed Amine (IRBTI LN°5250727) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1016/ RENCONTRE WARD / REA (SENIORS) DU 10/03/2018

-BOUCHIKH Nabil (REA LN°5251320) -KARKAR Nasreddine (WARD LN°5251626) 3 matchs fermes à chacun pour coup envers adversaire (exclus) + amende de 3.000 DA à chacun payable avant le 15/04/2018 (Art 113)

AFFAIRE N°1017/ RENCONTRE CAMS / JJA (SENIORS) DU 10/03/2018

-ATOUSI Belkheri (CAMS LN°5250102) -BOUKHATEM Hamza (CAMS LN°5250115) -BOUNAMA Salah Eddine (JJA LN°5250911) -DJABAR Hani (JJA LN°5190918) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1018/ RENCONTRE JBAK / ESAO (SENIORS) DU 10/03/2018

-LAOUAR Nadhir (JBAK LN°5250825) -HALLIS Imad (JBAK LN°5250220) -DJEDID Nacer (JBAK LN°5250809) -KAALOUL Rabah (ESAO LN°5250521) Avertissement à chacun pour CAS

➤ **RENCONTRE NRBBO / CRHK (SENIORS) DU 10/03/2018** **RAS**

DIVISION REGIONALE « 2 » GROUPE « A »

AFFAIRE N°1019/ RENCONTRE SCOR / FCTAMALOUS (SENIORS) DU 10/03/2018

-ABABSA Zakaria (SCOR LN°6251308) -LARAIDJI Farid (FCT LN°6250521) Avertissement à chacun.pour CAS

AFFAIRE N°1020/ RENCONTRE CBDM / USORG (SENIORS) DU 10/03/2018

-KHALFA Ramzi (CBDM LN°6250324) -BOUCHAAR Mohamed Amir (USORG LN°6251505) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1021/ RENCONTRE CRAC / USCAB (SENIORS) DU 09/03/2018

-KHELIFAA/Raouf (CRAC LN°6250410) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°1022/ RENCONTRE JSMA / WJS (SENIORS) DU 09/03/2018

-KACEMI Tayeb (WJS LN°6251621) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°1023/ RENCONTRE IRBM / MCAS (SENIORS) DU 09/03/2018

-LAGGOUNE Oussama (IRBM LN°6250608) -ROUABAH Youcef (IRBM LN°6250605) -BOUDRAA Billel (MCAS LN°6250804) -BOUKOUS Khelifa (MCAS LN°6250824) -HADIBY Yasser (MCAS LN°6250821) Avertissement à chacun pour CAS
-LAOUACHRIA Billel (IRBM LN°6250610) 4 matchs fermes pour insultes envers officiels (exclu) et une amende de 10.000 DA payable avant le 15/04/2018 (Art 118).

AFFAIRE N°1024/ RENCONTRE NRBHT / ASCKS (SENIORS) DU 09/03/2018

-SAOUDI Zakaria (ASCKS LN°6250218) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°1025/ RENCONTRE ARBAB / NRBOG (SENIORS) DU 10/03/2018

-SADJI Aymen (ARBAB LN°6190114) Avertissement pour CAS
-ADJROUD A/Krim (NRBOG LN°6250924) 1 match ferme pour contestation de décision et une amende de 2.000 DA payable avant le 15/04/2018 (Art 102).

AFFAIRE N°1026/ RENCONTRE NRBF / NRBBL (SENIORS) DU 10/03/2018

-MAHBOUB Achour (NRBF LN°6251018) -RAFAI Fares (NRBF LN°6251009) -CHEGUETMI Ahcène (NRBBL LN°6251108) -GHARBI Mohamed (NRBBL LN°6251114) Avertissement à chacun.pour CAS
-BENSIZERARA Mehdi (NRBF LN°6251024) -SISSAOUI Haroune (NRBBL LN°6251111) 1 match ferme à chacun pour contestation de décision et une amende de 2.000 DA à chacun payable avant le 15/04/2018 (Art 102).

DIVISION REGIONALE « 2 » GROUPE « B »

AFFAIRE N°1027/ RENCONTRE FCT / MCT (SENIORS) DU 09/03/2018

-BOUTASSETA Nadjib (FCT LN°6252404) -BOUCHELITA A/Moumen (MCT LN°6252827) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1028/ RENCONTRE CRBHS / UCBI (SENIORS) DU 09/03/2018

-HELLAL Noui (CRBHS LN°6252006) -KHELLOUF Khalil (CRBHS LN°6252029) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1029/ RENCONTRE UCBR / MCBBS (SENIORS) DU 09/03/2018

-ATROUS N/Eddine (MCBBS LN°6252729) Avertissement pour jeu dangereux

AFFAIRE N°1030/ RENCONTRE CRBKA / WRBB (SENIORS) DU 09/03/2018

-BENLALMI Ali (CRBKA LN°6252110) -TORCHE Aissa (WRBB LN°6253212) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1031/ RENCONTRE CRBEK / CRBF (SENIORS) DU 10/03/2018

-FEDGHOUCHE A/Nacer (CRBEK LN°6251828) -FENAR Messaoud (CRBEK LN°6251803) -SOUAYAH Zakaria (CRBF LN°6251908) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1032/ RENCONTRE ESC / JCL (SENIORS) DU 10/03/2018

-BOULAMHAD Youcef (ESC LN°6192230) -MEGHOUT Hamza (ESC LN°6252208) -ZERAOULIA Nasreddine (ESC LN°6252211) -LAOUED Yasser (JCL LN°6252513) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1033/ RENCONTRE JST / USEM (SENIORS) DU 09/03/2018

-KHELDOUNE Faris (JST LN°6252610) 1 match ferme pour contestation de décision et une amende de 2.000 DA payable avant le 15/04/2018 (Art 102)

➤ **RENCONTRE NRBT / ACSB (SENIORS) DU 09/03/2018**

RAS

CATEGORIES « JEUNES »**AFFAIRE N°1034/ RENCONTRE FCT / CRBEK (U19) DU 03/02/2018**

-BOUACHIR Alaeddine (FCT LN°6192421) Avertissement pour CAS
-BOUSSAID Nabil (FCT LN°6192427) 1 match ferme pour cumul de cartons (exclu).
-BOUCENA A/Hafid (FCTAHER LN°6192422) 2 matchs fermes pour insultes envers officiels (exclu) + amende de 7.000 DA payable avant le 15/04/2018 (Art 100).

AFFAIRE N°1035/ RENCONTRE ARBAB / USORG (U19) DU 16/02/2018

-FADLA Ayoub (USORG LN°6191525) -MERMOUL Hathem (USORG LN°6251526) -BIOU Moncef (USORG LN°6191519) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1036/ RENCONTRE USEM / CRBEK (U19) DU 22/02/2018

-LEKMIT Ziad (CRBEK LN°6191825) -LAREDJ Soheib (CRBEK LN°6191808) -BOUZIANE Rafiq (USEM LN°6192311) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1037/ RENCONTRE MCBBS / CRBHS (U19) DU 23/02/2018

-ALLOUCHE Akram (CRBHS LN°6192008) 1 match ferme pour cumul de cartons (exclu) (Art 88)

AFFAIRE N°1038/ RENCONTRE ASCKS / ARBAB (U19) DU 23/02/2018

-GUETTAF Razik (ASCKS LN°6190217) -KORZET Haithem (ASCKS LN°6190210) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1039/ RENCONTRE NRBF / USCAB (U19) DU 23/02/2018

-BENSIZARARA Kheireddine (NRBF LN°6191017) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°1040/ RENCONTRE FCB / NRBT (U19) DU 23/02/2018

-BOUGANDOURA Chouaib (FCB LN°4190205) -BOUTERAA Nazim (NRBT LN°4190504) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1041/ RENCONTRE REA / WJS (U19) DU 23/02/2018

-ZAHY Hani (REA LN°5191314) 1 match ferme pour contestation de décision + amende de 1.000 DA payable avant le 15/04/2018 (Art 100)

AFFAIRE N°1042/ RENCONTRE IRBM / MCAS (U19) DU 23/02/2018

-ABOUD A/Kader (IRBM LN°6190607) -MECHAKRA Abdelaziz (IRBM LN°6190601) -TAOUTAOU Zineddine (MCAS LN°6190803) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1043/ RENCONTRE ESC / USFC (U19) DU 23/02/2018

-BOUGHEDDA Lotfi (ESC LN°6192214) -BENCHIHEB Sofiane (ESC LN°6192222) -RAMOUL Mohamed Ali (USFC LN°5191418) -SADOUNE Moulder (USFC LN°5191415) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1044/ RENCONTRE ASCOZ / USMS (U19) DU 24/02/2018

-AKACHAT Boubaker (ASCOZ LN°4190105) -DJILALI Aymen Rachid (USMS LN°4190715) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1045/ RENCONTRE NRBG / FCB (U19) DU 03/03/2018

-NEZAR Houcine (FCB LN°4190207) Avertissement pour CAS
-BOUGUENDOURA Chouaib (FCB LN°4190205) 1 match ferme pour contestation de décision + amende de 1.000 DA payable avant le 15/04/2018 (Art 100)

AFFAIRE N°1046/ RENCONTRE ARBAB / NRBT (U17) DU 02/02/2018

-AZERI Aimad Eddine (NRBT LN°6172917) -SAIDI Mourtada (NRBT LN°6172922) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1047/ RENCONTRE CRBEK / FCT (U17) DU 02/03/2018

-SOUFANE Oussama (CRBEK LN°6171808) -BOUCHERMA Yahia (CRBEK LN°6171814) -BOUCHAOUA Ahcène (FCT LN°6172408) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1048/ RENCONTRE NRBBL / CRAC (U17) DU 24/02/2018

-KADI Nacereddine (NRBBL LN°6171114) -BOULKROUCHE Islam (NRBBL LN°6171110) -KHELILI Seradj Eddine (CRAC LN°610414) -DJAMAI Mohamed Rédha (CRAC LN°6170403) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1049/ RENCONTRE ARBAB / ASCKS (U17) DU 24/02/2018

-NOURI EI-Hadj (ASCKS LN°6170224) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°1050/ RENCONTRE CRBEK / USEM (U17) DU 24/02/2018

-KEMOUCHE Tarek (CRBEK LN°6171817) -GOUTAS Fares (USEM LN°6172319) -GOUTAS Samy (USEM LN°6172318) Avertissement à chacun pour CAS
-FANIT Ziad (USEM LN°6172306) 1 match ferme pour contestation de décision + amende de 1.000 DA payable avant le 15/04/2018 (Art 100)
-BOULTIF A/Baki (USEM LN°6172309) 1 match ferme pour cumul de cartons (exclu) (Art 88)

AFFAIRE N°1051/ RENCONTRE FCTAM / JSMA (U17) DU 24/02/2018

-SOUADKIA Oussama (JSMA LN°6170702) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°1052/ RENCONTRE CRBEM / MCT (U17) DU 24/02/2018

-DOUHOUS Naime (CRBEM LN°5174406) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°1053/ RENCONTRE IRBTI / JCL (U17) DU 24/02/2018

-AMERANE Belkacem (IRBTI LN°5170728) -MEDDOUR Chakib (JCL LN°6172502) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1054/ RENCONTRE USORG / MCAS (U17) DU 03/03/2018

-HAMOUDI Younes (USORG LN°6171507) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°1055/ RENCONTRE MCBBS / ESCT (U17) DU 02/03/2018

-GHOURI Chemseddine (ESCT LN°5170604) 2 matchs fermes pour insultes envers officiels (exclu) + amende de 7.000 DA payable avant le 15/04/2018
-Une amende de 10.000 DA au club ESC.Tadjenant pour absence de l'entraîneur sur la main courante payable avant le 15/04/2018.

AFFAIRE N°1056/ RENCONTRE CRBF / CRBHS (U17) DU 03/03/2018

-HAMMAM Yasser (CRBF LN°6171913) -BOUDOUKHA Oussama (CRBHS LN°6172026) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1057/ RENCONTRE MCAS / ASCKS (U17) DU 09/03/2018

-LAYAIDA Ouail (ASCKS LN°6170221) -BOUHDJEB Nour (ASCKS LN°6170205) Avertissement à chacun pour CAS
-BENFERDI A/Rahim (MCAS LN°6170803) 2 matchs fermes pour coup envers adversaire (exclu) + amende de 1.500 DA payable avant le 15/04/2018 (Art 95)

AFFAIRE N°1058/ RENCONTRE WAC / MCT (U17) DU 09/03/2018

-BOULFOUL Islem (MCT LN°6172826) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°1059/ RENCONTRE ASCKS / USCAB (U17) DU 17/02/2018

-ATROUS Lembarek (ASCKS LN°6170209) -BELGHALEM Adel A/Rahmane (USCAB LN°6171425) -KHADRI Aymen (USCAB LN°6171421) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1060/ RENCONTRE NRBG / ASWJ (U15) DU 23/02/2018

-HANTIT Nadjib (ASWJ LN°7150101) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°1061/ RENCONTRE ARBAB / ASCKS (U15) DU 24/02/2018

-AOUES Anis Madani (ARBAB LN°6150128) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°1062/ RENCONTRE CABOEB / E.C (U15) DU 24/02/2018

-BOUAKAZ Mohamed Said (CABOEB LN°7150204) -MAMERI Mohamed (EC LN°3150421) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1063/ RENCONTRE WJS / REA (U15) DU 24/02/2018

-CHAKLAL Khaled (REA LN°5151305) -BAGHLOUL Mohamed Anis (WJS LN°6151604) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1064/ RENCONTRE NRBF / ARBAB (U15) DU 02/03/2018

-HAOUES Anis (ARBAB LN°6150128) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°1065/ RENCONTRE CSDEM / USMAB (U14) DU 23/02/2018

-MANSOURI Samir, Entraîneur du club USM.Ain Beida est suspendu 04 mois fermes pour insultes envers officiels + amende de 7.000 DA payable avant le 15/04/2018 (Art 100)

AFFAIRE N°1066/ RENCONTRE MOC / JSD (U14) DU 02/03/2018

-ABDI Mohamed Amir (JSD LN°3140603) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°1067/ RENCONTRE USC / ASCOZ (U14) DU 02/03/2018

-YOUCEF Khodja (USC LN°3140825) Avertissement pour CAS

AFFAIRE N°1068/ RENCONTRE ABCL / HBCL (U15) DU 10/03/2018

-Une amende de 10.000 DA au club AB.C.Laid pour absence de l'entraîneur sur la main courante payable avant le 15/04/2018 (Art 45)

AFFAIRE N°1069/ RENCONTRE ABCL / HBCL (U14) DU 24/02/2018

-Une amende de 10.000 DA au club AB.C.Laid pour absence de l'entraîneur sur la main courante payable avant le 15/04/2018 (Art 45)

AFFAIRE N°1070/ RENCONTRE USORG / NRBT (U19) DU 10/03/2018

-HAFIANI Oussama (NRBT LN°6192909) -AZERI Aimène (NRBT LN°6192908) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1071/ RENCONTRE CRBHS / CRBF (U19) DU 02/03/2018

-BOUDOUKHA N/Zamane (CRBHS LN°6192003) -HAREK Islem (CRBF LN°6191906) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1072/ RENCONTRE CABOEB / SAS (U19) DU 03/03/2018

-HEROU Wail (CABOEB LN°7190221) -KHADRAOUI Kheireddine (SAS LN°4190619) -GHAZAL Djamil (SAS LN°4190614) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1073/ RENCONTRE NRBOG / USCAB (U17) DU 02/05/2018

-KHALFI Zakaria (NRBOG LN°6170902) -KADRI Aymen (USCAB LN°6171421) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1074/ RENCONTRE CABOEB / SAS (U17) DU 03/03/2018

-MAKHOLOUF A/Djalil (CABOEB LN°7170221) -DJAHNINE Walid (SAS LN°4170617) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1075/ RENCONTRE ASAM / ABCL (U14) DU 02/03/2018

-ADJROUD Salah (ASAM LN°2140124) -BENABDELKADER Fouad (ABCL LN°3140118) Avertissement à chacun pour CAS

AFFAIRE N°1076/ RENCONTRE ESCT / WRBB (U17) DU 23/02/2018

-KOURTEL Abdelmadjid (ESCT LN°5170617) -DOUKHI Bassem Khalil (WRBB LN°6173213) Avertissement à chacun pour CAS

RESERVES

AFFAIRE N°1077/ RENCONTRE USFC - WAC (SENIORS) DU 10/03/2018

-Réserves du club USF.Constantine sur la participation du joueur BRIK Mohamed Lamine qui serait sous le coup d'une suspension non purgée
-Réserves recevables en la forme.
-Sur le fond infondées.
-Attendu que le club USFC formule des réserves sur le joueur BRIK Mohamed Lamine qui aurait participé à la rencontre du 17/03/2017 sans avoir purgé sa peine à la suite de 4 avertissements infligés comme suit :
1^{er} avertissement USFC - JBAK du 18/02/2017.
2^{ème} avertissement NRBOG - USFC du 24/02/2017.
3^{ème} avertissement USFC - REA du 04/03/2017.
4^{ème} avertissement IRBTI - USFC du 11/03/2017.
-Attendu que conformément aux dispositions en vigueur notamment l'article 146 du Règlement de Football Amateur stipule « je cite, à la fin d'une saison sportive, la sanction pour un match de suspension ferme non purgée est annulée. Elle ne peut être reportée pour la saison suivante ».
-Par ces motifs, la Commission rejette les réserves du club USF.Constantine et décide résultat du match acquis sur le terrain maintenu.

REPRISE AFFAIRE

REPRISE AFFAIRE N°974/ RENCONTRE JJA / USFC (SENIORS) DU 03/03/2018

-KAHOUL Fateh (JJA LN°5250923) -BADI Mustapha (JJA LN°5250902) Avertissement à chacun pour CAS et une amende de 3.000 DA au club JJ.Azzaba pour conduite incorrecte payable avant le 15/04/2018 (Art 131).
-Partie arrêtée à la 89^{ème} minute de jeu.
-Vu le rapport de l'arbitre
-Vu les rapports des deux arbitres assistants
-Vu le rapport du délégué
- Vu le certificat médical de 3 jours delivré par la médecine légale.
-Vu l'audition du président du club JJ.Azzaba
-Vu les pièces versées au dossier
-Vu l'audition des arbitres et en leurs explications complémentaires.
-Attendu que la partie a été arrêtée à la 89^{ème} minute de jeu suite agression de l'arbitre assistant.
-Attendu que la rencontre a été arrêtée à la 89^{ème} minute de jeu de la 2^{ème} mi-temps, alors que le score était 01 - 02 en faveur de l'équipe visiteuse USF.Constantine.
-Attendu que l'arbitre assistant signale avoir été agressé par les joueurs suivants :
-MADACI Anis (JJA LN°5250916) -NASRI Samir (JJA LN°5250926) -DEBIZET Nabil (JJA LN°5250923) -HABCHI Mehdi (JJA LN°5250911) -TEGGARI Lyes (JJA LN°5250903).
-Par ces motifs, la Commission décide :
-MADACI Anis (JJA LN°5250916) -NASRI Samir (JJA LN°5250926) -DEBIZET Nabil (JJA LN°5250923) -HABCHI Mehdi (JJA LN°5250911) -TEGGARI Lyes (JJA LN°5250903) 01 An de suspension ferme + 10.000 DA à chacun pour agression envers arbitre assistant pour coup de poing et coup de pied au plein visage payable avant le 15/04/2018 (Art 119).
-NASRI Hani (JJA LN°5250909) -AYAD Kheireddine (JJA LN°5250908) 08 matchs fermes + 5.000 DA à chacun pour tentative d'agression envers arbitre assistant payable avant le 15/04/2018 (Art 120).
-Match perdu par pénalité au club JJ.Azzaba pour en attribue le gain du match au club USF.Constantine sur le score de 03 à 00.

+++++



Commission Régionale de Football Féminin

Activités de la Commission de Football Féminin, réunion du 11 Mars 2018

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE DU COURRIER.
2. TRAITEMENT DES AFFAIRES
3. CLASSEMENTS
4. DIVERS

1. LECTURE DU COURRIER :

La Commission prend connaissance du courrier reçu.

2. TRAITEMENT DES AFFAIRES :

AFFAIRE N°17/ RENCONTRE CSAA.B.BOUARRERIDJ - CF.BOUHATEM (S) DU 02/03/2018

-Non déroulement de la rencontre.
-Vu la feuille de match
-Vu le rapport de l'arbitre directeur.
-Vu le rapport du club CF.Bouhatem
-Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite du refus des deux (02) équipes de jouer la rencontre.
-Attendu que l'équipe CF.Bouhatem s'est présentée sur le terrain sans dirigeants et a refusé de jouer la rencontre à la suite de l'absence du médecin du club CSAA.Bordj Bouarreridj
-Attendu que l'équipe CSAA.Bordj Bouarreridj n'a pas voulu jouer la rencontre arguant l'absence de dirigeants (main courante) sur le terrain.
-Attendu que l'arbitre a usé de tous les moyens pour faire jouer la rencontre mais en vain.
-Attendu que devant la mésentente entre les 02 deux clubs, l'arbitre a renvoyé les deux équipes aux vestiaires.
*Par ces motifs, la CRFF décide :
-Match perdu par pénalité aux deux équipes CSAABBA et CFB sur le score de 03 à 00

AFFAIRE N°18/ RENCONTRE CSAA.SETIF - AR.GUELMA (S) DU 10/03/2018

-Non déroulement de la rencontre.
-Vu les pièces versées au dossier
-Vu la feuille de match
-Vu le rapport du délégué de la rencontre.
-Vu le rapport de l'arbitre du match.
-Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite du refus du responsable de stade OPOW Sétif de laisser le match se jouer.
-Attendu que les matchs du club CSAA.Sétif sont domiciliés pour la saison 2017 - 2018 au stade OPOW de Sétif et accordés par le responsable de cette infrastructure (signature et cachet du Directeur de l'OPOW faisant foi).
-Attendu que l'organisation du match incombe au club recevant conformément aux dispositions en vigueur.
-Attendu que le club organisateur n'a pas fait une stricte application du règlement en vigueur.
*Par ces motifs, la CRFF décide :
-Match perdu par pénalité à l'équipe Senior CSAA.Sétif et en attribue le gain à l'équipe Senior AR.Guelma par le score de 03 à 00.

AFFAIRE N°19/ RENCONTRE ARTSF.TEBESSA - CF.BOUHATEM (U20) DU 24/02/2018

-Non déroulement de la rencontre.
-Vu le rapport de l'arbitre directeur.
-Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence des deux équipes (locale et visiteuse) ARTFST et CFB sur le lieu de la rencontre.
-Attendu que la rencontre est programmée le 24/02/2018 à 11H00 à Tébessa (Insérée sur site LRFC).
-Attendu que cette absence a été constatée dans les forme et délai réglementaires.
*Par ces motifs, la CRFF décide :
-Match perdu par pénalité aux deux équipes ARTSFT et CFB sur le score de 03 à 00
*En outre, inflige une amende de 2.500 DA à chacun aux clubs ARTSFT et CFB payable avant le 15 Avril 2018.

AFFAIRE N°20/ RENCONTRE ARTSF.TEBESSA - CSASW.EL TARF (U17) DU 24/02/2018

-Non déroulement de la rencontre.
 -Vu le rapport de l'arbitre directeur.
 -Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe locale ARTSFT sur le lieu de la rencontre.
 -Attendu que la rencontre est programmée le 24/02/2018 à 09H30 à Tébessa (Inserée sur site LRFC).
 -Attendu que cette absence a été constatée dans les forme et délai réglementaires.
 *Par ces motifs, la CRFF décide :
 -Match perdu par pénalité à l'équipe U17 ARTSFT et en attribue le gain à l'équipe U17 CSASW.El-Tarf par le score de 03 à 00.
 *En outre, inflige une amende de 2.500 DA au club ARTSFT payable avant le 15 Avril 2018.

3. CLASSEMENTS :

CLASSEMENT EN CATEGORIE « SENIORS »

| Rang | Clubs | Points | J | G | N | P | F | BP | BC | Diff |
|------|-------------|--------|----|----|----|----|----|----|----|------|
| 01 | CSAFWOEB | 19 | 07 | 06 | 01 | 00 | | 21 | 04 | +17 |
| 02 | CSAASETIF | 15 | 07 | 05 | 00 | 02 | | 21 | 09 | +12 |
| 03 | CFBOUHATEM | 10 | 07 | 03 | 01 | 03 | | 10 | 12 | -02 |
| 04 | ARGUELMA | 07 | 07 | 02 | 01 | 04 | | 09 | 14 | -05 |
| 05 | CSASWELTARF | 04 | 07 | 01 | 01 | 05 | | 06 | 19 | -13 |
| 06 | CSAABBA | 02 | 07 | 00 | 02 | 04 | 01 | 02 | 17 | -15 |

| 6 ^{ème} Journée | 7 ^{ème} Journée |
|---|---|
| ARG 01 - CSAFOEB 03 CSAAS 08 - CSASWET 02 CSAABBA - CFB Matchs perdus aux deux clubs | CFB 00 - CSAFOEB 04 CSASWET 03 - CSAABBA 00 (F) CSAAS 00 ARG 03 (MPP) |

CLASSEMENT EN CATEGORIE « U20 »

| Rang | Clubs | Exempt | Points | J | G | N | P | F | BP | BC | Diff |
|------|---------|--------|--------|----|----|----|----|----|----|----|------|
| 01 | JFK | 01 | 21 | 07 | 07 | 00 | 00 | | 35 | 01 | +34 |
| 02 | FCC | 01 | 18 | 07 | 06 | 00 | 01 | | 28 | 04 | +24 |
| 03 | MSK | 01 | 10 | 07 | 03 | 01 | 02 | 01 | 26 | 17 | +09 |
| 04 | ARTSFT | 01 | 10 | 07 | 03 | 01 | 02 | 01 | 17 | 26 | -09 |
| 05 | CSAABBA | 01 | 03 | 07 | 01 | 00 | 05 | 01 | 05 | 22 | -17 |
| 06 | FJS | 02 | 03 | 06 | 01 | 00 | 01 | 04 | 04 | 15 | -11 |
| 07 | CFB | 01 | 00 | 07 | 00 | 00 | 02 | 05 | 00 | 36 | -39 |

| 8 ^{ème} Journée |
|---|
| MSK 02 FCC 04 CSAABBA 00 JFK 06 ARTFST - CFB (MPP) Exempt: FJS |

CLASSEMENT EN CATEGORIE « U17 »

| Rang | Clubs | Exempt | Points | J | G | N | P | F | BP | BC | Diff |
|------|---------|--------|--------|----|----|----|----|----|----|----|------|
| 01 | JFK | 03 | 15 | 05 | 05 | 00 | 00 | | 15 | 00 | +15 |
| 02 | FCC | 02 | 15 | 06 | 05 | 00 | 01 | | 23 | 04 | +19 |
| 03 | FJS | 02 | 10 | 06 | 03 | 01 | 02 | | 22 | 06 | +16 |
| 04 | MSK | 02 | 07 | 06 | 02 | 01 | 02 | 01 | 06 | 11 | -05 |
| 05 | CSASWET | 02 | 06 | 07 | 02 | 00 | 04 | 01 | 06 | 32 | -32 |
| 06 | ARTSFT | 03 | 00 | 06 | 00 | 00 | 04 | 02 | 02 | 21 | -19 |

| 9 ^{ème} Journée |
|--------------------------|
| ARTSFT 00 CSASWET 03 (F) |

DIRECTION DE L'ORGANISATION
SPORTIVE
REUNION DU 20.FEVRIER.2018

MEMBRES PRESENTS

MESSIEURS

| | |
|------------------|--------------|
| BARKAT ALI | DOS |
| DEHEMCHI NAAMANE | COORDINATEUR |
| CHAKOUR MOURAD | SECRETAIRE |
| CHAHTI | MEMBRE |
| YAHIA | MEMBRE |
| HODNI | MEMBRE |

La Séance est ouverte à 10H30 par Monsieur BARKAT ALI, Président de la Commission qui souhaite la bienvenue aux membres Présents et Passe ensuite aux Points inscrits à l'ordre du jour

1°) COURRIER « ARRIVEE »

- La Commission a pris connaissance du courrier « arrivée »

2°) AFFAIRES LITIGIEUSES

Affaire n° 114 Rencontres CR.H.KROUMA - CR.A.CHARCHAR (U 17) du 02.02.2018

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'effectif réduit de l'équipe CRAC (U17) sur le lieu de la rencontre
- Attendu que le club CRAC s'est présenté sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre avec 07 Joueurs seulement
- Attendu que « si au cours d'une rencontre, une équipe d'un club se présente sur le terrain avec un effectif de moins de 11 Joueurs, la rencontre n'aura pas lieu »
- Attendu que l'effectif réduit est constaté par l'arbitre de la rencontre
- Par ces motifs : la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe CRAC (U17) et en attribue le gain à l'équipe CRHK (U17) par le score de 3 à 0
- Défalcation d'un point au club (U17) du CR.A.CHARCHAR

- En outre, une amende de 5000 DA est infligée au club CRAC payable avant le 15.03.2018 (Art 49 du Football Amateur)

Affaire n° 115 Rencontre NRB.FKIRINA - NRB.O.GACEM (U 17) du 09.02.2018 Phase « Aller »

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus-visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe NRBOG (U17) sur le lieu de la rencontre
- Attendu que l'équipe NRBOG (U17) ne s'est pas présentée sur le lieu de la rencontre
- Attendu que la rencontre est programmée le 09.02.2018 à FKIRINA (09H00)
- Attendu que cette absence est constatée par l'arbitre de la rencontre dans les règle et délai réglementaires
- Par ces motifs la commission décide match perdu par pénalité à l'équipe NRBOG (U17) et en attribue le gain à l'équipe (U17) du NRB.FKIRINA par le score de 03 à 00
- En outre, une amende de **20.000** DA est infligée au club NRBOG payable avant le 15.03.2018

Affaire n° 116 Rencontre SC.O.RAHMOIUNE - NRB.O.GACEM (U 19) du 17.02.2018

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'effectif réduit de l'équipe NRBOG (U19) sur le lieu de la rencontre
- Attendu que le club NRBOG s'est présenté sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre avec 10 Joueurs seulement
- Attendu que « si au cours d'une rencontre, une équipe d'un club se présente sur le terrain avec un effectif de moins de 11 Joueurs, la rencontre n'aura pas lieu »
- Attendu que l'effectif réduit est constaté par l'arbitre de la rencontre

- Par ces motifs : la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe NRBOG (U19) et en attribue le gain à l'équipe SCOR (U19) par le score de 3 à 0
- Défalcation d'un point au club (U19) du NRB.O.GACEM
- En outre, une amende de 5000 DA est infligée au club NRBOG payable avant le 15.03.2018 (Art 49 du Football Amateur)

***Affaire n° 117 Rencontres RC.BOUGAA - AC.S.BEY
(U 19) du 16.02.2018***

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
 - Vu le rapport de l'arbitre
 - Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe AC.S.BEY (U19) sur le lieu de la rencontre
 - Attendu que l'équipe ACSB ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre
 - Attendu que la rencontre est programmée le 16.02.2018 (10H00) à BOUGAA
 - Attendu que dans sa correspondance, le club AC.S.BEY signale que l'équipe (U19) est arrivée aux environs de 10H35 au stade (Suite à une circulation très dense et fortes chutes de pluies)
 - Par ces motifs : la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe ACSB (U19) et en attribue le gain à l'équipe RCB (U19) par le score de 3 à 0
- En outre, une amende de 2.500 DA est infligée au club ACSB payable avant le 15.03.2018

***Affaire n° 118 Rencontre CRB.E.EKENNAR -
NRB.TELEGHMA (U 19) du 27.01.2018***

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu la correspondance du club et l'ordre de mission NRB.TELEGHMA
- Attendu que la rencontre sus-visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de

l'équipe NRBT (U19) sur le lieu de la rencontre

- Attendu que la l'équipe NRBT (U19) ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre
- Attendu que la rencontre est programmée le 27.01.2018 à 10H00 à EL.KENNAR
- Attendu que le club NRBT a envoyé une correspondance où il signale que le Bus transportant les joueurs a été confronté à une circulation entre GRAREM et EL.MILIA, ce qui a causé un retard de 40minute (cachet de l'ordre de mission faisant foi)
- Par ces motifs la commission décide match perdu par pénalité à l'équipe NRB.TELEGHMA (U19) et en attribue le gain à l'équipe (U19) du CRB.E.KENNAR par le score de 03 à 00
- En outre, une amende de 2500 DA est infligée au club NRBT payable avant le 15.03.2018

***Affaire n° 119 Rencontre CS.A.BOUAGHI -
ASC.O.ZOUAIA (U 17) du 10.01.2018***

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Vu la correspondance du club ASC.O.ZOUAIA
- Vu la correspondance du Président APC O.ZOUAIA
- Attendu que la rencontre sus-visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe ASC.O.ZOUAIA (U17) sur le lieu de la rencontre
- Attendu que le club ASCOZ (U17) ne s'est pas présenté dans le terrain à l'heure impartie de la rencontre
- Attendu que la rencontre est programmée le 10.02.2018 (11H00) à AIN./BABOUCHE (Suite à un Fax, envoyé le 07.02.2018 par la L.R.F.C.
- Attendu que le club ASCOZ signale n'avoir rien reçu du changement de domiciliation de la rencontre (Dont certification de l'APC de O.ZOUAIA et cachet faisant foi)

- Par ces motifs la commission décide match à jouer à une date ultérieure

***Affaire n° 120 Rencontres NRB.B.LAKHDAR -
NRB.H.TOUMGHANI (U 19) du 12.02.2018***

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence l'ambulance sur le lieu de la rencontre
- Attendu que le club NRBBL doit obligatoirement s'assurer de la présence d'un médecin et d'une ambulance pour toute rencontre de football
- Attendu que le club NRBBL a voulu palier l'absence de l'ambulance par un simple véhicule et la présence du médecin
- Attendu que cette proposition a été refusé par l'arbitre de la rencontre
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu
- Par ces motifs : la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe NRBBL (U19) et en attribue le gain à l'équipe NRBBT (U19) par le score de 3 à 0

***Affaire n° 121 Rencontre CS.CONSTANTINE -
CSD.E.MILIA (U 15) du 16.02.2018***

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Vu la correspondance du club CSD.E.MILIA, et l'ordre de Mission signé à cet effet
- Vu les pièces versées au dossier
- Attendu que la rencontre sus-visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe CSD.E.MILIA (U15) sur le lieu de la rencontre
- Attendu que le club CSD.E.MILIA(U15) ne s'est pas présenté dans le terrain à l'heure impartie de la rencontre
- Attendu que la rencontre programmée le 17.02.2018 à A.SMARA, a été avancée au 16.02.2018 (09H30) à IBN ZIAD insérée sur site internet de la L.R.F.C

- Attendu que dans son rapport, le club CSD.E.MILIA signale n'avoir rien reçu de ce changement, sauf le jour du match le matin (16.02.2018)
- Considérant la bonne foi du club (Cachet et Ordre de Mission)
- Par ces motifs la commission décide match à jouer à une date ultérieure

***Affaire n° 122 Rencontre CS.CONSTANTINE -
CSD.E.MILIA (U 14) du 16.02.2018***

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Vu la correspondance du club CSD.E.MILIA, et l'ordre de Mission signé à cet effet
- Vu les pièces versées au dossier
- Attendu que la rencontre sus-visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe CSD.E.MILIA (U14) sur le lieu de la rencontre
- Attendu que le club CSD.E.MILIA(U14) ne s'est pas présenté dans le terrain à l'heure impartie de la rencontre
- Attendu que la rencontre programmée le 17.02.2018 à A.SMARA, a été avancée au 16.02.2018 (11H00) à IBN ZIAD insérée sur site internet de la L.R.F.C
- Attendu que dans son rapport, le club CSD.E.MILIA signale n'avoir rien reçu de ce changement, sauf le jour du match le matin (16.02.2018)
- Considérant la bonne foi du club (Cachet et Ordre de Mission)
- Par ces motifs la commission décide match à jouer à une date ultérieure

DIRECTION DE L'ORGANISATION
SPORTIVE
REUNION DU 28.FEVRIER.2018

MEMBRES PRESENTS

MESSIEURS

| | |
|------------------|------------------|
| CHAKOUR MOURAD | CHARGE DE LA DOS |
| DEHEMCHI NAAMANE | COORDINATEUR |
| CHAHTI | MEMBRE |
| YAHIA | MEMBRE |
| HODNI | MEMBRE |

La Séance est ouverte à 10H30 par Monsieur CHAKOUR, Chargé de la Commission qui souhaite la bienvenue aux membres Présents et Passe ensuite aux Points inscrits à l'ordre du jour

1°) COURRIER « ARRIVEE »

- La Commission a pris connaissance du courrier « arrivée »

2°) AFFAIRES LITIGIEUSES

**Affaire n° 123 Rencontres USC.A.BEIDA -
NRB.O.GACEM (SENIORS) du 24.02.2018(RETOUR)**

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu les rapports des officiels
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe (S) du NRBOG sur le lieu de la rencontre
- Attendu que l'équipe (S) du NRBOG ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre
- Attendu que la rencontre est programmée le 24.02.2018 ('14H00) à AIN.BEIDA (OPOW)
- Attendu que cette absence est constatée par l'arbitre de la rencontre dans les règle et délais réglementaires
- Par ces motifs : la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe NRBOG (SENIORS) et en attribue le gain à l'équipe USCAB (SENIORS) sur le score de 3 à 0
- Défalcation de 06 Points à l'équipe NRBOG(S)

- Une amende de 30.000 DA est infligée au club NRBOG payable avant le 30.03.2018 (Art 62) du Football Amateur)

**Affaire n° 124 Rencontre USC.A.BEIDA - ASC.K.SBAH/
(U 19) du 16.02.2018 Phase « retour »**

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus-visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe ASCKS(U19) sur le lieu de la rencontre
- Attendu que l'équipe ASCKS (U19) ne s'est pas présentée sur le lieu de la rencontre
- Attendu que la rencontre est programmée le 16.02.2018 à A.BEIDA (10H00)
- Attendu que cette absence est constatée par l'arbitre de la rencontre dans les règles et délai réglementaires
- Par ces motifs la commission décide match perdu par pénalité à l'équipe ASCKS (U19) et en attribue le gain à l'équipe (U19) du USC.A.BEIDA par le score de 03 à 00
- En outre, une amende de **30.000** DA est infligée au club ASCKS payable avant le 30.03.2018 (Décision FAF du 21.01.2018) (1^{ère} Infraction)

**Affaire n° 125 Rencontre MC.TAHER -
USF.CONSTANTINE (U 17) du 10.02.2018**

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe (U17) USF.CONSTANTINE sur le lieu de la rencontre
- Attendu que l'équipe USFC (U17) ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre
- Attendu que la rencontre est programmée le 10.02.2018 (09H00) à TAHER
- Attendu que cette absence est constatée par l'arbitre de la rencontre dans les règle et délais réglementaires
- Par ces motifs : la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe USFC

(U17) et en attribue le gain à l'équipe MC.TAHER (U17) sur le score de 3 à 0

- En outre, une amende de 20.000 DA est infligée au club USFC payable avant le 30.03.2018 (Art 52 du Football Amateur)

Affaire n° 126 Rencontre WJ.SKIKDA - CR.A.CHARCHAR (U 19) du 16.02.2018 (PHASE RETOUR)

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe (U19) CR.A.CHARCHAR sur le lieu de la rencontre
- Attendu que l'équipe CRAC (U19) ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre
- Attendu que la rencontre est programmée le 16.02.2018 (10H00) à SKIKDA
- Attendu que cette absence est constatée par l'arbitre de la rencontre dans les règles et délais réglementaires
- Par ces motifs : la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe CRAC (U19) et en attribue le gain à l'équipe WJ.SKIKDA (U19) sur le score de 3 à 0
- En outre, une amende de 30.000 DA est infligée au club CRAC payable avant le 30.03.2018 (Décision FAF du 21.01.2018)(1^{ère} Infraction)

Affaire n° 127 Rencontre NRB.O.GACEM - NRB..H.TOUMGHANI (U 19) du 23.02.2018

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'effectif réduit de l'équipe NRBOG (U19) sur le lieu de la rencontre
- Attendu que le club NRBOG s'est présenté sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre avec 09 Joueurs seulement
- Attendu que « si au cours d'une rencontre, une équipe d'un club se présente sur le terrain avec un effectif de moins de 11 Joueurs, la rencontre n'aura pas lieu »

- Attendu que l'effectif réduit est constaté par l'arbitre de la rencontre

- Par ces motifs : la Commission décide match perdu par pénalité à l'équipe NRBOG (U19) et en attribue le gain à l'équipe NRBHT (U19) sur le score de 3 à 0
- Défalcation d'un point au club (U19) du NRB.O.GACEM
- En outre, une amende de 5000 DA est infligée au club NRBOG payable avant le 30.03.2018 (Art 49 du Football Amateur)

Affaire n° 129 Rencontre FC.TAHER - WA.CONSTANTINE (U 15) du 24.02.2018 Phase « retour »

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus-visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe WAC (U15) sur le lieu de la rencontre
- Attendu que l'équipe WAC (U15) ne s'est pas présentée sur le lieu de la rencontre
- Attendu que la rencontre est programmée le 24.02.2018 à TAHER (11H00)
- Attendu que cette absence est constatée par l'arbitre de la rencontre dans les règles et délai réglementaires
- Par ces motifs la commission décide match perdu par pénalité à l'équipe WAC (U15) et en attribue le gain à l'équipe (U15) du FC.TAHER sur le score de 03 à 00
- En outre, une amende de **30.000** DA est infligée au club WAC payable avant le 30.03.2018 (Décision FAF du 21.01.2018) (1^{ère} Infraction)

Affaire n° 129 Rencontre FC.TAHER - WA.CONSTANTINE (U 14) du 24.02.2018 Phase « retour »

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre sus-visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de

l'équipe WAC (U14) sur le lieu de la rencontre

- Attendu que l'équipe WAC (U14) ne s'est pas présentée sur le lieu de la rencontre
- Attendu que la rencontre est programmée le 24.02.2018 à TAHER (09H00)
- Attendu que cette absence est constatée par l'arbitre de la rencontre dans les règles et délai réglementaires
- Par ces motifs la commission décide match perdu par pénalité à l'équipe WAC (U14) et en attribue le gain à l'équipe (U14) du FC.TAHER par le score de 03 à 00
- En outre, une amende de **30.000** DA est infligée au club WAC payable avant le 30.03.2018 (Décision FAF du 21.01.2018) (1^{ère} Infraction)

